

**AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES**

**Conseil d'administration du 24 novembre 2015**

**Point 2**

**Délibération n°2015-22** portant approbation du procès verbal de la réunion du Conseil d'administration du 8 juillet 2015.

Le quorum étant atteint ;

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code de l'environnement ;

Délibère :

**Article 1 :** Le conseil d'administration se prononce sur le procès verbal de la réunion du Conseil d'administration 8 juillet 2015 selon la disposition suivante :

Approbation

Approbation avec les modifications suivantes :

Rejet aux motifs suivants :

**Article 2 :**

Le directeur de l'agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

Le Président du Conseil d'administration

Paul GIACOBBI

Le Directeur

Olivier LAROUSSINIE

Le Commissaire du gouvernement

Christian BARTHOD

**PV APPROUVE LORS DU CA DU 24 NOVEMBRE 2015**

Agence des Aires marines protégées

Conseil d'administration

du 8 juillet 2015

**Étaient présents :**

**1) 1<sup>er</sup> collège : représentants de l'État**

M. Thierry de la BURGADE, *représentant du ministre de la Défense*

M. Jean-Michel CHEVALIER, *représentant le Préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord*

M. Jean-Jacques DEBACQ, *représentant du ministre de l'Intérieur*

M. Philippe DEBET, *représentant du ministre chargé du Budget*

Mme Sidonie FOLCO, *représentante du ministre chargé de la Jeunesse et des Sports*

M. Gilles HUMEAU, *représentant le Secrétaire général de la Mer*

M. Olivier LETODÉ, *représentant du ministre chargé des Pêches maritimes et des Cultures marines*

M. Cédric LORET, *représentant du ministre chargé de l'Outre-mer*

M. François MITTEAULT, *représentant du ministre chargé de la Protection de la Nature*

Mme Anne-Marie MORTELETTE, *représentante du ministre des Affaires étrangères*

M. Emmanuel de OLIVEIRA, *Préfet maritime de l'Atlantique*

M. Hervé PARLANGE, *représentant le Préfet maritime de la Méditerranée*

M. Ludovic SCHULTZ, *représentant du ministre chargé de la Protection de la Nature*

M. Edouard WEBER, *représentant du ministre chargé de la mer*

**2) 2<sup>e</sup> collègue**

M. Éric BANDEL, *représentant le secteur professionnel des Transports maritimes, désigné par le ministre chargé des Transports*

M. Jérôme BIGNON, *personnalité qualifiée*

M. Thomas CHANGEUX, *représentant le directeur général de l'IRD*

M. Thierry CANTERI, *Directeur délégué PNM Iroise représentant la présidente du conseil de gestion du PNM Iroise*

M. Michel DAVERAT, *Association des Régions de France*

Mme Méлина ROTH, *représentant le président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon*

M. Olivier GALLET, *représentant du personnel de l'Agence des aires marines protégées*

M. Paul GIACOBBI, *député, Président du Conseil d'administration*

M. Dominique GODEFROY, *président du Conseil de Gestion du Parc naturel marin des Estuaires picards et de la mer d'Opale*

M. Thierry LAFON, *représentant désigné par le Comité national de la Conchyliculture*

M. Gildas LE CORRE, *Directeur délégué PNM Golfe du Lion, représentant le président du conseil de gestion du PNM Golfe du Lion*

M. Ferdy LOUISY, *président du CA de l'Établissement public d'un parc national ayant une partie maritime*

Mme Murielle MILLOT, *représentant le président-directeur général de l'IFREMER*

M. Gérard ROMITI, *Comité national des pêches maritimes et des élevages marins*

Mme Christine SOURD, *représentante des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141 ou de Fondations, WWF*

**Assistaient également à la réunion :**

M. Christian BARTHOD, *Commissaire du Gouvernement*

**Au titre de l'Agence des aires marines protégées**

Mme Catherine CANOVA-RAMET, *Directrice déléguée PNM Estuaires picards et mer d'Opale*

M. Yvon COMBES, *président du sanctuaire Agoa*

Mme Patricia CROZON, *assistante de Direction*

Mme Chantal GAUTIER, *Agent comptable*

M. Olivier LAROUSSINIE, *Directeur*

M. Pierre LECA, *Directeur du département PNM*

Mme Maëleenn LE DIAGON, *Secrétaire générale*

M. Benjamin PONGE, *chargé de mission*

**Au titre des autres correspondants**

Mme Claire COUTANT, *MEDDE*

M. Sébastien FLORES, *MEDDE*

**Au titre du contrôle budgétaire régional**

M. Didier JARNIGON, *Contrôleur financier*

**Absents ou excusés :**

M. Gilles BOEUF, *personnalité qualifiée*

M. Emmanuel CAILLOT, *Forum des aires marines protégées*

M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, *Association des Maires de France*

M. Bernard CRESSENS, *Président du Conseil de gestion du Parc naturel marin des Glorieuses*

M. François DELUGA, *président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon*

M. Guy-François FRISONI, *représentant des Gestionnaires de réserves naturelles ayant une partie maritime*

Mme Odile GAUTHIER, *représentante de la présidente du CA du Conservatoire du Littoral*

M. David GRZYB, *représentant des PNR intéressés sur proposition de la Fédération nationale des parcs naturels régionaux de France*

Mme Odette HERVIAUX, *sénatrice*

M. Roger LE GOFF, *Président du Comité de pilotage d'un site Natura 2000 ayant une partie maritime*

M. Denez L'HOSTIS, *représentant des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'article L.141 ou de Fondations, FNE*

M. Jacques LUTHAUD, *représentant des Autorités chargées des actions de l'État en mer Outre-mer*

M. Régis MASSEAU, *président du Conseil de gestion du Parc naturel marin de Mayotte*

M. Michel MOLY, *président du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion*

M. Didier PETITJEAN, *représentant du ministre chargé du domaine de l'État*

M. Antoine PICHON, *représentant le Président du Conseil supérieur de la Navigation de plaisance et des Sports nautiques*

Mme Sophie REMONT, *représentante du ministre chargé de l'Énergie et des Matières premières*

Mme Nathalie SARRABEZOLLES, *présidente du Conseil de gestion du Parc naturel marin d'Iroise*

Mme Chantal SIMON-GUILLOU, *Assemblée des Départements de France*

Mme Isabelle TANCHOU, *représentante du ministre chargé de la Mer*

M. Christophe VERHAGUE, *représentant le secteur professionnel de la recherche et de l'exploitation des ressources minérales, désigné par le ministre chargé de l'énergie*

## Ordre du jour

1 - Approbation de l'ordre du jour.....	7
2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du CA du 31 mars 2015.....	7
3 – Désignation du président de Conseil de gestion membre du Bureau, conformément à l'article R. 334-13 du Code de l'environnement.....	7
4 – Approbation des rapports d'activité des parcs naturels marins : Iroise, Mayotte, Glorieuses et Golfe du Lion .....	8
<i>Parc naturel marin d'Iroise .....</i>	8
<i>Parc naturel marin du Golfe du Lion.....</i>	12
<i>Parc naturel marin de Mayotte .....</i>	15
<i>Parc naturel marin des Glorieuses .....</i>	22
5 – Information sur les actions menées dans les parcs naturels marins des Estuaires picards et de la mer d'Opale, d'Arcachon et de l'Estuaire de la Gironde-mer des Pertuis.....	24
<i>Parc naturel marin des Estuaires picards et de la Mer d'Opale .....</i>	24
<i>Parc naturel marin du bassin d'Arcachon.....</i>	29
<i>Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde-mer des Pertuis.....</i>	32
6 – Information sur les actions menées dans le sanctuaire Agoa et retour sur la délégation accordée au président du Conseil d'administration pour la nomination des membres du Conseil de gestion .....	36
7 – Approbation des dispositions relatives à la rémunération des agents contractuels de l'Agence des aires marines protégées .....	38
8 – Point d'information relatif à la Réserve naturelle d'Iroise .....	40
9 – Point d'information relatif à l'organisation du 3 <sup>e</sup> colloque national sur les AMP qui se tiendra du 06 au 08 octobre 2015 à Brest.....	41
10 – Proposition pour une évaluation du fonctionnement des parcs naturels marins.....	42
11 – Adhésion au Cluster maritime de Polynésie .....	42
12 – Questions diverses.....	43
<i>Point sur la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité .....</i>	44
<i>Présentation de l'enquête de sondage BVA.....</i>	46

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de M. Giacobbi.)*

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Nous allons commencer notre séance. Avons-nous le quorum ? Nous ne l'avons jamais en début de séance.

*(Confirmation du quorum.)*

Nous l'avons ! C'est extraordinaire. Si nous avons le quorum, c'est parfait.

Certaines personnes sont excusées.

Je voudrais indiquer que nous avons pour la première fois la présence du nouveau Directeur de l'Eau qui va peut-être se présenter lui-même.

**M. MITTEAULT.**- Je vous remercie, monsieur le président.

C'est la première occasion que j'ai de participer au Conseil d'administration. J'ai pris mes fonctions il y a à peu près un mois à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité, faisant suite à M. Laurent Roy à qui je rends hommage. C'est un directeur qui a marqué cette Direction.

Précédemment, j'étais DGA au sein de la région Poitou-Charentes où je m'occupais des questions d'environnement, d'agriculture, d'énergie, de littoral et un peu de milieu marin. Précédemment, j'ai été en charge d'un petit établissement public que j'ai préfiguré, puis dirigé. C'était l'établissement public du Marais poitevin, en charge de l'eau et de la biodiversité, qui présentait un concentré des problématiques que la Direction centrale a à gérer aujourd'hui.

Quand j'ai monté ce petit établissement public, je me souviens que j'ai été amené à contacter un collègue qui avait un petit établissement public de taille modeste : M. Olivier Laroussinie. Je suis venu chercher des tuyaux pour voir de quelle façon monter un petit établissement, une petite agence. Nos contacts ont démarré à ce moment.

J'ai travaillé longtemps dans plusieurs agences de l'État, beaucoup dans le monde agricole. J'ai travaillé sur la question du développement rural et sur les questions foncières en Nouvelle-Calédonie. J'ai pu découvrir la beauté de ce qui est aujourd'hui une très belle aire marine, avec un des plus beaux lagons du monde.

Monsieur le président, je ne vais pas développer plus longtemps ma présentation. Je suis très heureux de participer au Conseil d'administration de notre bel établissement.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Je vous remercie. D'une certaine manière, j'ai hérité de Laurent Roy, puisqu'il est directeur du bassin de Rhône-Méditerranée-Corse. J'ai pu l'accueillir l'autre jour à Corte, lors de la réunion du Comité de bassin.

Nous avons également, dans la série des nouveaux et des nouvelles, Mme Melina Roth, Directrice du Parc naturel marin d'Arcachon. Vous êtes présente à cette belle assemblée.

Nous accueillons M. le rapporteur de la loi sur la biodiversité au Sénat, qui pourra certainement nous indiquer la suite des événements de cette intéressante affaire. Cela vous montre que la même personne a été à la base de la création de l'Agence des aires marines protégées et de sa transmutation en Agence française de la biodiversité.

Nous avons également le président d'Agoa. Vous allez peut-être vous présenter en un mot.

**M. COMBES.**- Bonjour à tous. Je m'appelle Yvon Combes. Je suis depuis peu président du Conseil de gestion du sanctuaire Agoa. Je suis un élu de Guadeloupe et le premier vice-président de l'Association des maires de Guadeloupe.



**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Je vous remercie infiniment. Comme vous le voyez, ce Conseil se renouvelle.

### 1 - Approbation de l'ordre du jour

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Nous allons formellement approuver l'ordre du jour. Vous l'avez eu. Il ne présentait pas de difficulté particulière.

*(L'ordre du jour est approuvé.)*

### 2 - Approbation du procès-verbal de la réunion du CA du 31 mars 2015

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Nous avons l'approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil d'administration du 31 mars 2015.

**M. de la BURGADE.**- Page 29, ce n'est pas moi qui tiens les propos qu'on me fait tenir. Je crois que c'est M. Aymeric.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Dont acte.

**M. GALLET.**- Pages 12 et 18, il est marqué « intervenant » ». C'est moi.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Rendons à César ce qui est à César et à M. Gallet les paroles qu'il a prononcées.

Y a-t-il d'autres observations au sujet du procès-verbal ? *(Non.)*

Il n'y en a pas.

### 3 – Désignation du président de Conseil de gestion membre du Bureau, conformément à l'article R. 334-13 du Code de l'environnement

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Par conséquent, nous passons au point suivant de l'ordre du jour pour lequel nous sommes un peu gênés. C'était la désignation du président du Conseil de gestion membre du Bureau, conformément à l'article R. 234-13 du Code de l'environnement.

M. Pierre Maille était le président du Comité de gestion. Quand il avait été désigné membre du Bureau, il était le seul de son genre, ce qui ne posait pas beaucoup de problème de choix.

Aujourd'hui, nous avons plusieurs membres de Comité de gestion. J'aurais souhaité qu'ils se réunissent préalablement pour qu'ils désignent consensuellement une personne.

Nous en avons un peu parlé avec ceux qui étaient présents. Je vous propose d'en dire un mot et que nous ne prenions pas la décision aujourd'hui formellement.

**M. GODEFROY.**- Je dirai juste un mot, monsieur le président.

Au moment de la désignation d'un membre, il n'y avait qu'un parc. Aujourd'hui, nous nous sommes enrichis, au sein de l'Agence, de plusieurs parcs. Nous allons profiter de cette richesse pour partager entre nous et voir de quelle façon nous allons organiser pour répondre à cette demande et à cette présence, au sein du Bureau de l'Agence.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Ces questions sont importantes – et je parle sous le contrôle de la Tutelle – bien que l'Agence, telle qu'elle est aujourd'hui dans ce Conseil



d'administration, n'ait pas une durée de vie très longue. Vous savez que la loi, malgré les lenteurs du Sénat, finira bien par être votée. Nous espérons qu'elle le sera au début de l'année 2016.

Cela prendra un certain temps de prise de décrets et, probablement, une période de tuilage pendant laquelle l'Agence pour la biodiversité commencera à exister, au moins au plan institutionnel, pendant que les agences qui la forment continueront à vivre leur vie pendant quelque temps.

Puisque les parcs marins sont l'essentiel de l'activité de cette Agence, nous espérons bien qu'à travers l'Agence française de la biodiversité, ils auront une perpétuation forte, à la fois dans leurs modalités de gestion et de gouvernance et dans les moyens financiers dont ils disposent. Nous espérons même, pour tout vous dire, que les moyens dont ils disposeront seront légèrement supérieurs. Il faut absolument qu'ils soient fortement représentés.

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**M. BIGNON.**- Au Sénat, nous sommes prêts.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Je le sais bien.

Nous comptons sur la qualité et l'intelligence des présidents de Conseil de gestion pour pouvoir, lors d'une prochaine réunion du Conseil d'administration, désigner consensuellement un des leurs pour être représenté au Bureau.

Nous avons ensuite plusieurs rapports de fond.

#### 4 – Approbation des rapports d'activité des parcs naturels marins : Iroise, Mayotte, Glorieuses et Golfe du Lion

**M. LAROUSSINIE.**- Nous allons commencer par l'Iroise.

##### *Parc naturel marin d'Iroise*

**M. CANTERI.**- Bonjour, mesdames et messieurs.

J'excuse l'absence de Mme Nathalie Sarrabezolles, la nouvelle présidente du Conseil de gestion, qui n'a pas pu se joindre à vous aujourd'hui. Elle m'a demandé de présenter ce rapport à sa place.

Au titre de la gouvernance, je vous présente un résumé du document qui vous a été remis.

Nous avons eu 7 réunions des instances du Parc dans l'année (Conseil de gestion ou Bureau), soit un rythme d'une réunion tous les mois et demi, ce qui est un rythme normal. Nous avons eu 75 % de participation. Depuis la création du parc il y a sept ou huit ans, nous avons toujours une bonne participation des membres du Conseil de gestion. Cela ne se dément pas.

28 avis ont été rendus, simples ou conformes. 100 % des avis et recommandations — car les avis sont souvent assortis de recommandations — sont suivis par les autorités publiques : préfetures maritimes, de région ou département. Quand c'est un avis conforme, c'est normal. En revanche, quand c'est un avis simple, ce qui correspond à la majorité des avis rendus, cela montre une bonne interaction et une bonne implication du Parc dans la construction des politiques publiques locales.

Au titre des actions réalisées concernant l'ingénierie et l'expertise, nous avons engagé un travail au sujet de la prise en compte des paysages sous-marins, à partir de travaux d'architectes et de dessins, pour mieux rendre compte de l'impact de certaines activités sur le

milieu naturel. Nous voyons l'impact du mouillage sur des herbiers. Cela permet de faire de la sensibilisation et de préparer ensuite des décisions en expliquant beaucoup mieux l'impact. C'est quelque chose d'assez nouveau que nous avons mis en place l'année dernière.

Au titre de l'intervention sur les milieux naturels, deux éléments sont notables. Deux réglementations ont été prises par le préfet de région et le préfet maritime l'année dernière.

La première vise à protéger des habitats d'une activité de pêche qui était impactante : une activité de drague pour ramasser des algues. Après un diagnostic, une étude et une concertation qui a duré quasiment une année, le Conseil de gestion a proposé d'interdire les zones avec un polygone rouge aux activités de pêche avec cet engin. C'est l'une des premières mesures et, en tout cas, une des rares mesures d'interdiction de la pêche pour des raisons purement écologiques. Cela s'est bien passé, sous le contrôle du président du Comité national et en bonne interaction avec les pêcheurs.

La seconde mesure proposée en parallèle concernait l'interdiction de circulation des jets-skis et des véhicules nautiques à moteur dans un secteur un peu identique à l'autre, mais plus grand. Le polygone est plus visible. Il s'agit d'une interdiction totale pour des raisons de dérangement de la faune et des mammifères marins, comme cela peut se faire dans d'autres secteurs.

Ces deux mesures réglementaires ont été mises en place sur la demande du Conseil de gestion.

Une autre intervention porte sur les milieux naturels. Une charte Natura 2000 a été adoptée par le Conseil de gestion et vous-mêmes l'année dernière. C'est la seule charte qui a des options d'étude d'incidence. Elle concerne les petites manifestations nautiques. Elle permet à tout acteur de ne pas avoir à remplir des documents, etc., chaque fois qu'il fait une manifestation nautique. Tout est fait à leur place, sous réserve qu'ils prennent en compte les préconisations.

L'intervention sur les milieux naturels présente l'échouement du navire Célacanthé quelques jours avant la visite de notre président, M. Giacobbi. Il n'y a pas de relation de cause à effet.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.** - Je n'y suis pour rien.

**M. CANTERI.** - Un navire de pêche s'était échoué dans une zone très importante en matière de biodiversité du Parc marin. Tout d'abord, les agents du Parc ont dressé une contravention de grande voirie pour atteinte au domaine public naturel, car l'armateur tardait un peu à engager des mesures de dépollution.

Ensuite, le Conseil de gestion a été saisi à deux reprises par le préfet maritime pour valider les mesures de dépollution proposées par l'armateur. C'est ce qu'il a fait. Je ne détaillerai pas la liste des choses à retirer du navire.

Il a sollicité une indemnisation au titre d'un préjudice écologie, au titre de la doctrine « éviter, réduire, compenser ». Cela s'est traduit par un versement de 114 800 € à l'Agence pour l'indemniser de tous les suivis et des mesures de ramassage de déchets menées dans l'année, depuis l'échouement du navire. Cette dépollution est quasiment terminée.

Il reste quelques jours de travail, maintenant que la belle saison est là. Ce sont des travaux de superstructure.

On peut considérer que l'opération s'est bien déroulée, sachant que le tribunal administratif a rendu son jugement, qui figure dans le dossier, en mai dernier. Il a pris en compte tous les éléments que nous avons pu apporter pour ne pas condamner l'armateur à payer une amende,

mais pour l'obliger à dépolluer, notamment le bateau. Toutes nos demandes et celles du Conseil de gestion ont été acceptées.

D'autres interventions ont concerné les milieux culturels.

Nous avons engagé un travail avec la Direction régionale de la Culture et la Direction régionale de la Mer pour classer les phares en mer monuments historiques. De nombreux phares sont classés monuments historiques, mais quasiment aucun en Iroise, alors qu'on les connaît tous, au moins pour les avoir vus en photo.

Cela s'est conclu récemment : le 2 juillet dernier, la commission régionale a proposé le classement de l'intégralité des phares que vous voyez sur cette diapositive, au titre des monuments historiques. La procédure nationale va suivre son cours. La procédure régionale est terminée. Cela s'est fait grâce à l'intervention du Parc, puisque nous avons financé et coordonné toutes les visites d'inspection de la Direction de la Culture dans ces phares qui ne sont pas accessibles : dans la mesure où ils sont en mer, on ne peut y accéder qu'avec des moyens un peu compliqués.

Au titre de la sensibilisation des usagers, nous avons mis en place, avec les pêcheurs professionnels dans le Parc, ce qui devrait s'appeler des contrats de développement durable. Je n'emploie pas le terme « contrats bleus » qui a laissé des mauvais souvenirs. Ces contrats seraient passés entre le Conseil de gestion, l'Agence et les pêcheurs professionnels afin qu'ils s'engagent sur des mesures complémentaires à la réglementation, plus vertueuses : augmentation du maillage des filets, marquage d'espèces sensibles comme la langouste et le homard, ramassage de déchets et lutte contre la pollution.

Pour diverses raisons, notamment l'absence de validation du Fonds européen pour les Affaires maritimes, nous n'avons pas encore lancé complètement ces contrats.

Nous avons toutefois déjà mis en place des mesures anticipées, qui sont nécessairement euro-compatibles, de formation de ces pêcheurs à la lutte contre les pollutions. Nous avons formé une partie des pêcheurs à Brest, au CEDRE qui est le centre de lutte contre les pollutions. Ils ont fait plusieurs jours de formation. Si une pollution devait se produire, en provenance d'un navire de pêche ou autre, ils pourraient participer à la dépollution en ayant déjà des formations.

Au titre de l'information du public et des scolaires, nous avons, classiquement, beaucoup d'actions dans les écoles. Plusieurs centaines d'élèves sont sensibilisés et formés. Nous avons un partenariat avec l'Éducation nationale et nous intervenons dans les écoles sur un programme validé par l'Éducation nationale. Nous utilisons son logo. Cela nous permet de les former de septembre à juin sur des politiques de protection du milieu marin, de connaissance des enjeux de l'Iroise. Cela concerne surtout des classes de primaire.

Lors des journées portes ouvertes, nous avons reçu du public.

En partenariat, avec la société de transport inter-îles qui relie le continent aux îles d'Ouessant, de Molène et de Sein, du personnel portant un uniforme du Parc se trouve maintenant à bord de ces bateaux pour sensibiliser les touristes. Cela fait 300 000 passagers pendant l'été, essentiellement du grand public. Ces personnes sont sensibilisées aux enjeux de protection du milieu marin, à ce qu'ils vont découvrir en visitant le secteur. Cela permet de toucher beaucoup de monde. Le niveau d'information est assez léger, car ce sont des personnes qui n'ont pas beaucoup de temps, mais cela permet de donner un premier niveau d'information.

Au titre de la collecte de données, nous continuons la finalisation des cartes d'habitats. Nous arrivons maintenant à avoir un niveau de cartes d'habitats très précises. Pour les spécialistes, je précise que c'est du niveau EUNIS 5, le plus haut niveau des cartes d'habitats. Cela prend

du temps, c'est un peu coûteux, mais quand on arrive au bout, on peut voir la baie de Camaret telle que je vous la présente, sur quelques kilomètres. Ce n'est pas l'intégralité du Parc. C'est quelque chose d'assez pointu. J'ai enlevé le logo d'Ifremer, mais je précise qu'il doit y avoir le logo d'Ifremer. À tout seigneur tout honneur.

Vous avez un exemplaire du tableau de bord du Parc sur les tables. Ce quatrième tableau de bord permet de suivre l'avancée des objectifs du plan de gestion. Il est actuellement renseigné aux trois quarts des indicateurs. Le document que vous avez sur la table correspond à la version grand public. Elle est forcément expurgée de données fastidieuses. Elle permet d'engager la discussion avec les acteurs et de sensibiliser tous les décideurs aux enjeux qui sont en bon ou mauvais état, selon un code de couleurs assez classique.

Au titre du contrôle et de la surveillance, je vous montre une photographie des deux nouveaux navires que nous avons réceptionnés il n'y a pas longtemps. Nous avons procédé à 210 jours de contrôle dans le périmètre du Parc. Ce contrôle est coordonné avec les services de l'État. Nous nous inscrivons complètement dans les plans de contrôle départementaux et régionaux. Nous sommes une force supplémentaire de contrôle.

Bien sûr, nos objectifs sont ciblés sur le plan de gestion du Parc, la carte des vocations et les enjeux de protection du milieu marin, et pas sur des enjeux périphériques au Parc.

Au cours des 210 jours de contrôle, nous avons distribué moins de dix PV. Cela démontre une occurrence délictuelle assez faible. C'est plutôt bon signe. Il y a une bonne implication et une compréhension des acteurs, à moins que ce soit parce que nous ne les trouvons pas : ils sont trop malins et ils nous échappent. Ce chiffre est cependant cohérent avec ceux des autres services de contrôle. Nous ne sommes pas forcément plus mauvais que les autres.

Dans ces PV, se trouve la contravention de grande voirie que j'ai évoquée précédemment.

Pour terminer, je vous présente le bilan social et financier rapide. Nous avons 26 ETP plus 3 ETP hors plafond, soit par des partenariats avec les collectivités locales, soit par des fonds européens.

Le budget que vous aviez alloué au Conseil de gestion, au titre de son fonctionnement, sans la masse salariale, est de 1,4 M€. Il a été exécuté quasiment dans sa totalité. Cela veut dire que, si nous en avions eu un peu plus, nous aurions pu le dépenser.

Je vous remercie.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions sur ce rapport important et intéressant ?

**M. GODEFROY.**- Nous venons de voir un moyen nautique. Est-ce bien un bateau du Parc ?

**M. CANTERI.**- Oui.

**M. GODEFROY.**- Comment l'identifie-t-on comme étant un bateau du Parc ? C'est une question de communication. Nous essayons de faire passer le fait que le Parc sera présent sur zone. On a l'impression que c'est plutôt un bateau des services de l'État, de l'administration maritime ou autre, sans référence au Parc. Je ne l'ai pas vue.

**M. CANTERI.**- Il y a le logo et le nom du Parc sur la passerelle. Il est écrit en toutes lettres « *Parc naturel marin d'Iroise* ». C'est la livrée classique de tous les navires de l'État qui participent à l'action de l'État en mer. Vous la verrez sur les bateaux des douanes, de la gendarmerie, etc. Dans la mesure où nous sommes un des moyens de l'Action de l'État en Mer (AEM), nous sommes reconnaissables avec ce code couleur.

On ne voit pas le nom du Parc, mais je vous garantis qu'il y était encore hier.

La coque a des couleurs discrètes car le budget était contraint. Nous avons enlevé le superflu. Nous n'avons aucune mesure luxueuse. La peinture a été retirée pour des raisons d'économies. Les bateaux vont se patiner avec le temps et seront plus discrets sur l'eau.

Nous avons mis sur ces bateaux un vire-filet très apprécié des moyens de contrôle. Nous sommes le seul navire de l'État, au sens large, à avoir un vire-filet à bord. Cela nous permet de remonter les filets fantômes abandonnés ou oubliés par des pêcheurs. Cela arrive de temps en temps. Quand il s'agit d'un filet de plus de 1 km, on ne peut pas le remonter sans moyens mécaniques. Nous sommes certains qu'il va servir, d'après les retours que nous avons.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Je croyais que la question porterait sur la façon dont vous avez financé ce magnifique navire. On le reconnaît. Il a la livrée des moyens de l'État en mer, ce qui est totalement légitime. Je rappelle que l'Agence est une agence de l'État. Elle s'insère à travers tous les dispositifs modestes de l'action de l'État en mer. Chaque parc a son identité, ses couleurs et ses signes de reconnaissance qu'on retrouvera sur ce type de navire.

Y a-t-il d'autres questions ? *(Non.)*

Puisqu'il n'y en a pas, je vais vous demander de vous prononcer au sujet de ce rapport d'activité. Quels sont ceux qui sont d'avis de l'adopter ?

*(Soumis aux voix, le rapport d'activité du Parc naturel marin de l'Iroise est adopté à l'unanimité.)*

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Nous passons au Parc naturel marin du Golfe du Lion.

### ***Parc naturel marin du Golfe du Lion***

**M. LE CORRE.**- Je voudrais excuser M. Michel Moly qui a été retenu pour des raisons familiales.

Ce rapport d'activité est présenté sous forme d'extractions et d'illustrations plutôt que d'une réelle synthèse.

En 2014, la gouvernance du parc a évolué. M. Christian Bourquin est décédé pendant l'année. Les élections pour la présidence ont permis l'élection de M. Michel Moly le 10 octobre. Comme il était premier vice-président, les vice-présidences ont également évolué. La configuration actuelle est M. Michel Moly président du Conseil de gestion et M. Didier Codorniou, vice-président.

En 2014, l'équipe du Parc a également significativement évolué. M. Pierre Leca a assuré un intérim de janvier à juillet. J'ai pris mes fonctions à partir de juillet 2014. Il y a eu des modifications dans la Direction.

En tant qu'adjoint, M. Olivier Musard a pris ses fonctions en début d'année à la tête de l'équipe d'ingénierie.

M. Bruno Ferrari a été nommé adjoint opérations, avec une prise de fonction début 2015.

2014 a été une année charnière en termes de gouvernance et d'organisation du Parc.

Nous avons eu une année presque exclusivement focalisée sur la finalisation du plan de gestion. Vous avez quelques dates-clés.

En début d'année, nous avons terminé la concertation.

A partir de mi-avril, nous avons établi des comptes rendus formels et des étapes de validation, jusqu'à atteindre la date du 30 septembre qui a donné lieu à un débat. L'adoption du plan de gestion par le Conseil de gestion a été séparée en deux étapes : un premier Conseil exclusivement consacré à un débat sur son contenu, sa présentation, ses objectifs et la



restitution qui en a été faite. Le 10 octobre, nous avons procédé à l'examen des propositions de modifications. Il n'y en a pas eu de manière formelle. L'adoption a été votée à l'unanimité du Conseil de gestion.

Après un processus qui intégrait la consultation du public, nous avons eu le retour de l'avis du Conseil scientifique et, finalement, le vote que vous avez réalisé le 9 décembre pour valider le plan de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion.

Je vous présente quelques points marquants dans le plan de gestion du Parc naturel marin du Golfe du Lion.

On refait le constat, malgré les efforts de connaissance, qu'il s'agit d'un territoire encore méconnu, notamment certaines de ses composantes. Je pense à des composantes concernant ses aspects les plus profonds puisque ce Parc a une profondeur maximale de 1 000 mètres au large.

Ce plan de gestion confirme qu'il y a des usages nombreux, variés, en compétition et avec des symptômes de saturation. Cela veut dire que les degrés de liberté pour pouvoir modifier ces équilibres sont assez restreints. Nous sommes dans une situation de plein usage de ces espaces, au moins par des aspects récréatifs et professionnels.

Ce plan de gestion est aussi caractérisé par le fait qu'il y a un chapitre patrimoine naturel, orienté état naturel et conservation, distinct du chapitre Ressources. Nous avons un chapitre particulier concernant les ressources exploitées, qu'il s'agisse d'exploitation professionnelle ou à titre récréatif. Nous avons également mis des notions de paysages qui sont des ressources, puisque de nombreux clubs de plongée utilisent cette ressource comme matière première.

Dans ce plan de gestion, il y a aussi un rôle important et très structurant du patrimoine culturel, avec des actions phares et des actions de fond. C'est quelque chose qui apparaît comme structurant pour le plan de gestion.

Enfin, en dernière remarque, je dirai que ce plan de gestion intègre réellement les ambitions qui doivent être réalisées rapidement et qui ont fait l'objet d'un diagnostic d'urgence. Pour d'autres ambitions, nous savons qu'il faudra une construction longue et adaptative. Elles se situent bien à l'échelle des quinze années que sont les ambitions d'un plan.

Je vous présente quelques-unes des actions réalisées.

En parallèle de cette élaboration du plan de gestion, nous avons exprimé 14 avis dont 11 étaient centrés sur des questions de pêche récréative.

Parmi les actions réalisées, j'ai repris le titre exact de la formation : « *C'est un parc, certes, mais au fait, c'est quoi et comment cela marche ?* » Cette formation s'adresse aux nouveaux membres du Conseil de gestion. Nous essayons d'y intégrer des membres du Conseil de gestion qui n'ont pas forcément eu toute l'information, afin de leur fournir des éléments de connaissance au sujet du fonctionnement, des ambitions, des règles, à propos de ce qu'est un parc. Nous avons constaté que c'était une opération qu'il fallait renouveler, car il pourrait y avoir un très fort décalage de compréhension, y compris entre deux membres d'un Conseil de gestion qui siègent côte à côte.

Parmi les actions réalisées, nous avons abouti à l'adoption d'un dispositif de gestion concerté des populations d'oursins, qui concerne à la fois les pêches professionnelles et les pêches récréatives. Cela a été transposé dans un dispositif réglementaire. Il y avait un élément généré par la DIRM et aussi des éléments générés par le Comité régional des pêches qui a instauré, géré et délivré plusieurs licences.

Nous avons réalisé une étude d'opportunité sur les récifs artificiels dans le Parc, car les concessions arrivaient à terme en 2015-2016 pour certains récifs. Il se posait clairement la question de savoir quels étaient les devenir possibles. Nous avons établi un premier bilan et travaillé sur la notion de prospective des scénarios, englobant l'hypothèse visant à enlever les récifs ou, au contraire, à les développer, ainsi que des hypothèses de *statu quo* ou de réorientation des finalités qui sont derrière ces aménagements artificiels.

Parmi les actions, nous avons eu l'exercice Catamaran qui est une opération interarmées de déminage. Il a donné lieu à une concertation qui s'est engagée environ six mois avant l'exercice, au sujet de l'utilisation possible des informations qu'ils avaient collectées et sur les modalités qui étaient les moins impactantes pour les ambitions et les objectifs de conservation du Parc.

Nous avons également fait un bilan sur les conventions de gestion des mouillages destinés aux opérateurs de plongée. Cette opération avait été engagée antérieurement. La convention était un peu compliquée. Nous avons besoin de vérifier si elle fonctionnait. Suite au bilan effectué, nous allons proposer une évolution de cette convention. Il faut savoir qu'un important usage de ces bouées est lié au nombre de sorties et au nombre d'opérateurs de plongée, en particulier sur les sites Natura 2000. Nous cherchons à gagner en efficacité.

Durant l'année, alors que nous étions dans une opération d'élaboration du plan de gestion, la réserve naturelle de Cerbère-Banyuls était dans une phase d'élaboration de son plan de gestion, à une échéance de cinq ans. Nous avons eu de nombreuses contributions croisées. Nous avons quelque chose qui cohabite bien, sans que ce soit obligatoirement une superposition exacte. Nous avons fait un gros effort pour que les deux entités, avec les objectifs de moyen et long termes des uns et des autres, soient en cohérence.

Je vous présente quelques exemples d'actions en cours en 2014 qui se prolongent en 2015, voire en 2016.

En 2014, nous avons engagé l'expérimentation du remontage d'une épave romaine du IV<sup>e</sup> siècle. C'est la troisième épave sortie au monde intégralement depuis 1973. Après dix ans de traitement, elle était devenue inaccessible. Tous les fantasmes couraient autour de cette épave du musée mondial, au fait qu'il n'en restait plus rien. Notre rôle a été de récupérer cette épave, de l'étaler dans un grand puzzle dans un hangar et vérifier son état, le nombre de pièces présentes, la capacité à les ré-inventorier, de récrire clairement son devenir possible et son devenir probable, c'est-à-dire la prise en charge par les institutions chargées de trouver des solutions muséales.

Nous avons des projets sur des questions de connectivité. Je vous ai indiqué celui-là, car nous sommes sur une position transfrontalière. Cet exercice vise à marquer des populations de mérours avec des marqueurs acoustiques. Cela permet de travailler à travers la frontière et de faire le lien entre trois AMP des côtes catalane, française et espagnole.

Nous avons également eu pour objectif de lancer les améliorations de la connaissance sur le canyon Lacaze-Duthiers, après les campagnes qui avaient été réalisées de manière systématique pour tous les canyons. Celui-ci s'avère être un cas particulier. Nous avons travaillé avec l'université pour identifier les zones de référence. Nous avons associé à leur campagne de suivi des journées complémentaires, en particulier pour faire de l'imagerie 3D.

2014 a été aussi l'année au cours de laquelle nous avons conclu une étude appelée Vermeille-Ecotox sur l'ensemble de la zone du Parc qui concerne les contaminants, les diagnostics de contamination et la qualité éco-toxicologiques des milieux, en particulier des milieux portuaires. Cela a une relation avec les usages.



En 2014, nous avons fait du plan de gestion et aussi du montage de projets. Nous avons initié certains projets en partenariat, dont un à nouveau avec un objectif transfrontalier pour constituer un réseau de gestionnaires d'AMP et de scientifiques. Deux ou trois universités importantes sont impliquées. C'est une charnière intéressante.

Nous avons monté des projets sur des macro-indicateurs d'habitat, tels qu'ils sont proposés pour le plan de gestion et son suivi du tableau de bord.

Nous avons une collaboration avec le MIO de Marseille pour réaliser des tests de faisabilité sur des méthodes de modélisation de l'écosystème, appliquées à des herbiers de posidonie. Nous montons l'opération pour cette année.

Nous avons également un montage de projet qui s'appelle Safran. C'est une approche sciences humaines et sociales, avec des notions de prospective au sujet des mécanismes qui peuvent être activés dans un cadre de parc naturel marin. C'est quelque chose d'assez adapté à la gouvernance et à la manière de l'utiliser. Il s'agit d'essayer d'avoir un système de scénarios qui, sans être obligatoirement prédictif, permet de prospecter certaines solutions plus larges que celles qui sont envisagées.

Nous avons monté des projets de type « converse de taverne ». Cela a été inséré comme une ambition dans le plan de gestion. C'est un exemple de ce qui est organisé dans le musée de la Pêche de Palamós. Il s'agit d'une population de pêcheurs assez âgés qui transmettent des informations à des populations plus jeunes d'utilisateurs ou d'autres pêcheurs. Ces converses de taverne fonctionnent assez bien, car, quand on réunit trois pêcheurs assez âgés, en général, la nuit dure longtemps.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.** - Je vous remercie.

Désirez-vous présenter des observations, poser des questions ou apporter des contributions à ce rapport d'activité ?

**M. CHANGEUX.** - Par curiosité, j'aimerais savoir si la partie archéologique a été menée uniquement par le Parc ou s'il y avait une collaboration avec un autre organisme.

**M. LE CORRE.** - Cette collaboration a été montée dès l'origine avec le DRASSM, la mairie de Port-Vendres qui est le dépositaire de l'épave, avec le Conseil général (qui a des outils à l'atelier des parcs, qui permet de reconstituer des pièces) et avec une structure associative appelée l'ARESMAR. Elle avait été engagée en 1973 pour la sortie du matériel. Ce sont les principaux partenaires.

D'autres acteurs se sont branchés. Nous avons vu arriver un vieux constructeur de chalutiers en bois de Sète.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.** - Désirez-vous poser d'autres questions ? *(Non.)*

Puisque ce n'est pas le cas, je vais vous demander d'approuver le rapport d'activité.

Quels sont ceux qui sont d'avis de l'approuver ?

*(Soumis au vote, le rapport d'activité du Parc naturel marin du Golfe du Lion est adopté à l'unanimité.)*

### **Parc naturel marin de Mayotte**

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.** - Nous allons passer au rapport d'activité de Mayotte et des Glorieuses qui va être présenté par M. Pierre Leca puisque nous n'avons pas de représentant du Parc. Pierre Leca est universel. Il navigue sur toutes les mers, en particulier les mers exotiques.

**M. LECA.**- Je demande d'excuser les présidents de Mayotte et des Glorieuses, ainsi que la Directrice déléguée qui ne pouvait pas se déplacer.

Il faut savoir qu'en ce moment, nous reconstituons le Conseil de gestion de Mayotte qui arrive à ses cinq ans. La remise en route de tout cela a été un peu longue localement, à Mayotte. Cela redémarre, mais il a fallu pousser un peu les choses.

Cela n'empêche pas le Parc naturel marin de Mayotte de fonctionner. C'est sa première année après l'adoption du plan de gestion.

Je vais vous présenter son rapport d'activité.

La vie du Parc est normale, avec deux réunions du Conseil de gestion dans l'année, deux réunions de Bureau et des avis qui ont été proposés, sur lesquels je reviendrai.

Aujourd'hui, Mayotte compte 27 agents, mais avec des postes vacants. L'année 2014 a été marquée par un turnover de personnel très important. Toute l'équipe de terrain a été changée en cours d'année.

Certaines tâches sont assurées, en complément des chargés de mission, par des statuts de type VSC qui nous rendent bien service pour les états initiaux, etc., mais qui ne sont pas des postes pérennes.

Nous avons subi l'indisponibilité d'un bateau suite à un accident de mer. Si vous avez des astuces pour avoir les pièces à Mayotte, un mécanicien à Mayotte, un soudeur agréé pour souder sur de l'aluminium à Mayotte, je suis preneur, car c'est quelque chose d'assez incroyable.

Je vous présente l'équipe renouvelée, avec des agents contents, car ils viennent de recevoir un bateau tout neuf qui est en cours d'agrément. Pour la petite histoire, je précise que ce bateau est le même que ceux qu'ont acheté le Parc de l'Iroise, les Affaires maritimes à Boulogne, à Brest, à Toulon et à Port-Vendres. Il a été acheté à l'UGAP. À Mayotte, il n'a pas le droit de circuler, car il ne respecte apparemment pas toutes les règles alors que partout ailleurs en France, il peut naviguer. Cela fait partie des difficultés que nous avons à Mayotte.

Des actions ont été faites au cours de l'année 2014.

Une première enquête a porté sur la plaisance et la pêche de loisir. Il s'agissait de mieux connaître ce qui se passait. Nous essayons d'avoir des informations au sujet de la pêche professionnelle et aussi de savoir ce qui se passe sur la mer à Mayotte, car c'est assez mal connu.

Un peu comme pour le Parc du Golfe du Lion, une des tâches importantes du Parc a été de mettre en place des mouillages organisés, afin que les personnes viennent sur ces mouillages et pas sur les patates de corail en les abîmant peu à peu. Nous avons mis en place une quarantaine de mouillages sur toute l'île, dans les endroits le plus fréquentés, pour que les plaisanciers aussi bien que les opérateurs nautiques viennent sur ces mouillages et ne cherchent pas à mouiller sur les patates de corail.

Nous avons aussi remis en place la signalisation de la passe en « S » qui est une réserve dont la gestion n'était pas assurée et dont le Parc a pris la gestion. Nous travaillons sur la faisabilité de sentiers sous-marins.

Je pense que vous savez que la population de Mayotte est extrêmement tournée vers la terre. L'idée est de lui faire connaître la mer, de lui montrer qu'il y a des choses intéressantes en mer et qu'il faut y faire attention. C'est un enjeu important pour le Parc.

Concernant la pêche et l'aquaculture, il y a le système d'information halieutique (SIH). Ce n'est pas celui que vous connaissez en métropole. Nous n'avons aucune donnée sur ce qui était pêché à Mayotte. Nous avons mis en place plusieurs enquêteurs de pêche, aussi bien pour la pêche très côtière que pour ce qui va au-delà du lagon. Cela commence à fonctionner. Nous commençons à avoir un retour au sujet de ce qui est pêché.

Ces enquêteurs de pêche font aussi du suivi de la pêche à pied.

Si vous voulez faire des enquêtes de pêche à Mayotte, il faut parler le shimaoré, mais pas le français.

Des expérimentations ont été faites en matière de petites sennes et aussi de suivi par caméra, pour faire le comptage de poissons. Cela a donné d'excellents résultats. C'est un peu général. L'Ifremer avait fait beaucoup de travaux sur le sujet. On voit des espèces qu'un plongeur ne voit pas, car certaines espèces se méfient des plongeurs. On ne sait pas pour quelle raison ! En revanche, elles ne se méfient pas encore des caméras.

Un important travail a aussi porté sur les sites aquacoles de Mayotte. Le schéma de l'aquaculture peut se développer à Mayotte, mais il faut préparer les choses.

Nous avons aussi travaillé sur l'instrumentalisation de palangriers. L'un des objectifs est de faire sortir la pêche du lagon. La pêche est actuellement très importante dans le lagon. Cela fait que le lagon s'abîme. Pour faire sortir les personnes, il faut regarder les techniques de pêche qui peuvent se faire à l'extérieur.

Concernant le patrimoine naturel, nous avons poursuivi la cartographie des herbiers avec des agents du Parc. Cela permet de voir les habitats pour les tortues et les dugongs en particulier.

Nous continuons à nous intéresser à l'état de santé des coraux, à la poursuite des inventaires ZNIEFF et à l'observation des oiseaux marins, dont la population assez mal connue à Mayotte.

Des campagnes sont réalisées pour l'ONEMA. Nous sommes un opérateur de l'ONEMA à Mayotte pour les campagnes de qualité de l'eau et pour certaines modélisations.

Pour la petite histoire, quand on parle des huîtres du ponton de Mamoudzou, il faut savoir que c'est, par certains côtés, une bonne nouvelle. Il existe des pontons flottants à Mamoudzou pour la plaisance, et le corail se développe à grande vitesse sur ces pontons qui coulaient. En les nettoyant, nous avons vu qu'il y avait des huîtres. Nous en avons profité pour analyser les contaminants qui étaient dans ces huîtres. Les analyses sont en cours. Ce n'est pas inintéressant.

Concernant le patrimoine naturel, une importante opération a marqué l'année. Elle avait commencé en 2013 et a continué en 2014 : ce sont les affaires de mammifères marins. Mayotte est une zone de reproduction de baleines. L'observation fait que ces mammifères marins ne trouvent pas de zone de repos. Le Parc a beaucoup travaillé avec les opérateurs nautiques pour avoir quelque chose de raisonnable, afin que les animaux aient des périodes de repos. On s'est aperçu que, malgré tout ce qui était fait en termes d'approche, d'effort, etc., on finissait par les déranger. Cela a été un travail, en particulier avec les opérateurs nautiques. Nous avons fait venir des personnes de l'université de La Rochelle pour former les opérateurs et bien expliquer tout ce qui se pouvait se passer en termes de comportement, etc.

Une charte a été signée par sept des huit professionnels qui offrent des séjours d'observation des mammifères marins et 122 plaisanciers l'ont fait aussi. Cela prouve que l'information est passée.

Un problème est le braconnage des tortues. Le Parc participe à des actions avec la brigade nature co-pilotée avec l'ONEMA, l'ONCFS et le Conseil général ou départemental de Mayotte, qui dispose d'une brigade.

Le Parc a contribué à des opérations de ramassage de déchets. Il est dommage qu'on ne m'ait pas envoyé des photos. Ils ont fait un tas avec tous les déchets ramassés dans le port de Mamoudzou. Cela fait un immeuble d'un bon étage. C'est marquant.

Ensuite, nous continuons à essayer de travailler avec l'université de Mayotte sur des problèmes d'analyse de l'eau. Actuellement, l'analyse de l'eau à Mayotte se fait en métropole. Il faut multiplier par 10 le coût d'une analyse d'eau en métropole pour faire une analyse d'eau à Mayotte, et cela n'arrive pas toujours.

La mise en place du réseau d'observateurs correspond aux sciences participatives, en particulier pour l'observation des requins, en partenariat avec une association. Nous associons la population qui va en mer à l'observation de ce que nous voyons.

Les activités traditionnelles sont intéressantes à Mayotte. Quand on parle de plaisanciers, on s'intéresse plutôt à des personnes qui viennent de métropole, qui ont un bateau, qui font deux ans là-bas et qui repartent. Dans les villages, il y a beaucoup moins de bateaux et plus de personnes qui pratiquent la pêche à pied. Il y a le parc des villages et le parc de Mamoudzou. Nous essayons d'équilibrer un peu les deux.

Nous avons travaillé sur les épaves avec le DRASSM. Il existe un certain nombre d'épaves intéressantes à Mayotte. Nous pensons regarder de quelle façon les mettre en valeur.

La pêche au poulpe est importante dans les villages. La population grandissant, il va falloir arriver à faire comprendre dans les villages qu'il faudra établir des zones de réserve, des jachères, et de pas pêcher des poulpes sans arrêt dès que l'on en voit un apparaître. Il faudra laisser des zones de repos. C'est l'objectif de ces travaux.

Nous avons remis en œuvre, en nous associant avec certaines associations, une course de pirogues à laquelle ont participé un grand nombre de Mahorais. Il y avait une centaine de pirogues. Cela n'avait pas eu lieu depuis une trentaine d'années à Mayotte.

Pour l'éducation à l'environnement, Mayotte est une zone intéressante parce qu'il y a énormément d'enfants. Les écoles et l'académie sont très preneuses pour que le Parc fasse des actions. Nous en avons dans le cadre scolaire, avec des sensibilisations, des projets avec les écoles, des interventions en classe par des agents et des baptêmes de plongée : nous organisons pour des scolaires des baptêmes de plongée lors de la Journée des Océans. En 2014 comme en 2013 et en 2015, une centaine d'enfants ont fait leur baptême de plongée à Mayotte. C'est intéressant.

Pour la petite histoire, il faut savoir que les premiers chargés de mission que nous avons embauchés pour la mission d'étude à Mayotte n'avaient jamais mis la tête sous l'eau. Ils vendaient du parc marin, ils expliquaient qu'il fallait sauvegarder le patrimoine, mais n'avaient jamais mis la tête sous l'eau. Aujourd'hui, l'un d'eux est plongeur professionnel. Quand nous leur avons mis la tête sous l'eau la première fois, ils ont dit que nous avons bien fait parce que c'était magnifique.

Nous menons aussi des travaux avec le grand public. J'y reviendrai ensuite.

Nous avons une bonne collaboration avec l'école d'apprentissage maritime dans laquelle le Parc fait des formations au sujet du patrimoine naturel, des bonnes pratiques, etc. C'est important parce que cette école maritime forme toutes les personnes qui vont aller sur l'eau, pour conduire les barges, aller à la pêche ou promener les touristes.

Cette année, nous avons organisé une journée en mer pour les élus qui ne sont pas beaucoup pratiquants. Nous avons eu une dizaine de maires cette année. Nous allons continuer à faire cela tous les ans.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Leur avez-vous mis la tête sous l'eau ?

**M. LECA.**- Cela viendra. Nous faisons cela progressivement. On verra un jour les élus de Mayotte se mouiller.

Concernant les relations avec les autres acteurs, le Parc s'intègre peu à peu dans le schéma général de Mayotte, avec le schéma de développement de l'aquaculture, etc.

Le Parc est un opérateur des plans nationaux d'action en faveur du dugong et des tortues.

Nous essayons de travailler avec le Comité du tourisme. Je reviendrai sur ce point.

Concernant les relations internationales, quelques petites choses se passent à Mayotte, mais actuellement, l'équipe n'est pas assez nombreuse pour s'occuper de Mayotte et du reste de l'océan Indien, malheureusement. Certaines opportunités seraient intéressantes à saisir dans le canal du Mozambique, car de nombreuses choses s'y font, mais il est difficile de dégager du temps d'agents car il y a beaucoup à faire à Mayotte et aux Glorieuses.

Parmi les avis émis, nous avons des avis techniques qui sont un peu simples, des avis simples à proprement parler et des avis conformes.

Il n'y a pas eu d'avis conforme en 2014, mais plusieurs avis ont été rendus sur des sujets importants comme la politique commune des pêches, l'encadrement des mammifères marins et la mise en application de l'exclusion de la pêche autour des 100 milles. Des recommandations ont été faites par le Conseil de gestion, demandant à prendre en compte l'exception de Mayotte au niveau de la politique commune des pêches, dans la mesure où il faut arriver à faire sortir les pêcheurs du lagon.

Il faut aussi essayer d'avoir les mêmes exclusions que celles que nous avons pour d'autres départements d'outre-mer ou d'autres RUP en Europe, qui font que seuls les pêcheurs ayant une antériorité peuvent pêcher dans les 100 milles autour de l'île.

Ces recommandations sont en cours d'instruction et n'ont pas encore produit les résultats escomptés. Nous les poussons. Cela signifie que le Parc a saisi certains problèmes et essaie de les faire avancer.

Avant de conclure et de passer aux Glorieuses, il faut savoir qu'un dugong a été braconné il y a trois semaines. C'est l'un des quatre ou cinq derniers de Mayotte. Nous avons encore des efforts à faire, mais cette fois, nous avons attrapé le braconnier.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- On va lui mettre la tête sous l'eau également.

**M. LECA.**- C'est quelqu'un d'un certain âge. Il a été condamné à de la prison ferme. Nous avons aussi proposé des travaux d'intérêt général pour qu'il aille expliquer dans les écoles qu'il s'est occupé de l'avant-dernier dugong ou quelque chose de ce genre.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Cela me paraît très pédagogique.

Désirez-vous présenter des observations ?

**M. LOUISY.**- Monsieur le président, j'ai deux questionnements, observations ou préoccupations.

Tout d'abord, concernant la problématique des déchets dans le port, le pouvoir réglementaire du Parc naturel marin de Mayotte se limite-t-il à la mer ou existe-t-il une possibilité de dresser PV à l'État qui ne fait pas son travail ? Je trouve inadmissible que les déchets soient



entreposés sur un port alors qu'on dit que les décharges sont des installations classées pour la protection de l'environnement.

**M. LECA.**- Je me suis mal exprimé. Les déchets qui ont été ramassés dans les mangroves et ailleurs ont été rassemblés sur le port pour montrer aux personnes ce que cela représentait.

**M. LOUISY.**- Cela avait une valeur pédagogique.

**M. LECA.**- C'était vraiment pédagogique. Quand on fait une montagne sur le port, c'est stratégique, car c'est là qu'il y a la barge qui traverse de Petite Terre à Grande Terre. La moitié de la population de Mayotte voit cela en une semaine.

**M. LOUISY.**- Ma deuxième observation concerne l'analyse des prélèvements qui se fait en métropole. En fonction des distances, on sait que cela ne se conserve pas. Il y a une limite pour les faire analyser en métropole. Pourquoi ne pas aller à La Réunion, dans le cadre d'une coopération régionale ? Il y a l'Afrique du Sud. Il existe un environnement avec des laboratoires ayant pignon sur rue.

**M. LECA.**- Les meilleurs laboratoires sont en France, à Brest.

Plus sérieusement, des choses sont faites à La Réunion, mais pas complètement.

Le problème n'est pas tellement d'aller de Mayotte à l'Afrique du Sud. Nous aurons les mêmes problèmes de gestion des envois, etc. Cela coûte cher de sortir de Mayotte. Il y a un vrai prix pour sortir de Mayotte qui est assez isolée, finalement.

Il faut arriver à monter un laboratoire, éventuellement régional, avec les Comores, Madagascar, etc. Cela fait partie des projets avec le canal du Mozambique. Nous pouvons faire des choses intéressantes. Nous sommes dans un certain isolement.

Nous avons des bateaux à réparer et il faut des soudeurs sur aluminium, habilités Veritas. Ils viennent de La Réunion ou de l'île Maurice. Il faut les faire venir. Il faut qu'ils aient le temps et il faut qu'ils aient suffisamment de travail pour venir à Mayotte.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Désirez-vous poser d'autres questions ?

Je crois qu'en filigrane, il a souligné qu'il fallait aussi améliorer à Mayotte – c'est un euphémisme – la relation avec l'ensemble des services de l'État concerné.

**M. LECA.**- C'était en filigrane.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- C'est un filigrane que je souligne jusqu'à le faire éclater.

**M. ROMITI.**- J'ai été missionné pour créer le Comité régional des pêches de Mayotte. Cela fait un mois. Je reviens de là-bas. Il est vrai que c'est surprenant. Je comprends toutes les difficultés de l'Agence pour mettre les choses en place. Ce sont des difficultés que rencontrent aussi les pêcheurs.

Il faut savoir que la barque de pêche typique est un bateau de 7,50 mètres, voire de 8 mètres, avec deux fois 40 chevaux. Ils partent à 150 milles avec 1 200 litres d'essence sur le bateau. Ils vont vers les Glorieuses et un peu partout. Ils ont très peu de glace.

Les ports de débarquement sont des plages de débarquement, mais pas comme le débarquement de Normandie. C'est une catastrophe. Ce sont des égouts. On patauge dans la boue. Je crois qu'il y a une machine à glace.

Il y a un développement d'une pêche « durable » par des petites unités qui font trop de prélèvements. Il faut les sortir.

Je suis obligé de les défendre. Des thoniers senneurs travaillent en dehors. Leur forte présence leur permet de faire les sentinelles de la mer, en regard de cette présence que l'État ne peut pas avoir. On peut joindre l'utile à ce qui peut être présenté comme nocif actuellement, car nous subissons de grosses campagnes par les différentes ONG au sujet de la prise sous les DCP. Un travail est effectué sur ce point.

Je pense que, sans me vanter, en une semaine, j'ai rétabli le contact entre les services de l'État et la profession. Je les ai invités au Conseil du comité national. Ils sont venus et ils ont compris toutes les difficultés qu'ils vont avoir.

J'ai visité le Parc. Il y a un très bel engin : un bateau de vision russe qui permet de faire une réunion avec les pêcheurs et les agents. On voit le fond en permanence. Cela m'a impressionné. Le fond est très beau, même s'il n'est pas aussi beau que celui de la Corse.

J'insiste sur l'impuissance des services de l'État à se faire comprendre, bien qu'ils mettent des moyens. Il y a toute une pédagogie à faire.

Il faut que vous sachiez que la pêche professionnelle, c'est-à-dire les 200 pirogues répertoriées sur les 1 000 qui exercent, dépend de la CAPAM, de l'agriculture.

Nous faisons nos élections en 2017. Ils voulaient les faire en 2018. Je leur ai dit que ce n'était pas possible, que cela ne fonctionnait pas ensemble.

Nous allons mettre en place cette structure qui peut apporter au Parc marin.

Dans tous les parcs, le pêcheur travaille en étroite collaboration avec l'Agence. Nous avançons très bien. Je crois que le travail est fait. Il faut faire la même chose là-bas.

Il ne faut pas oublier de dire qu'entre 600 et 700 enfants sont dans la rue et mangent comme ils peuvent le soir. Je pèse mes mots.

L'aquaculture représente un espace énorme à faire. À un moment donné, Rémy Charvoz l'avait bien développée. Il existe la possibilité de tout développer. Nous avons surtout besoin de garder cette présence dans l'océan Indien où nous avons des bateaux français qui pêchent. Ce sont des thoniers senneurs.

Comme je l'ai déjà dit ici, il faut tordre le cou à cette rumeur selon laquelle les senneurs prennent tous les thons. Nos bateaux français prennent 2,5 % de leur chiffre d'affaires dans l'océan Indien. Quand un bateau doit aller faire le carénage, il est obligé d'aller à La Réunion. Quand il revient sur sa zone de pêche, il trouve six senneurs espagnols calés dans les eaux françaises. Je me suis trouvé là et j'ai vu six senneurs espagnols.

Nous avons encadré la pêche à 150 DCP contrôlés. Ils ne peuvent plus prendre de tortues, etc. Les Espagnols ont 1 000 à 1 200 DCP par bateau. Il faut dire les choses.

**M. LECA.**- Je ne peux qu'aller dans ce sens.

Je précise que le président du Parc naturel marin de Mayotte est un représentant des pêcheurs : il s'agit de M. Régis Masséaux.

Le thon ne fait que passer. On le prend quand il passe ou on ne le prend pas.

La plupart des DCP qui ne sont pas chers sont l'occasion de prises accessoires de tortues, de requins, de dauphins, etc. C'est bien la difficulté.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres observations ? (*Non.*)

Puisqu'il n'y en a pas, nous allons mettre aux voix le rapport d'activité de Mayotte.



*(Mis aux voix, le rapport d'activité du Parc naturel marin de Mayotte est approuvé à l'unanimité.)*

### **Parc naturel marin des Glorieuses**

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Je vous en remercie. Nous passons aux Glorieuses.

**M. LECA.**- Je vous prie d'excuser le président de Glorieuses et la directrice du Parc marin de Glorieuses, qui est aussi celle de Mayotte.

Le travail de cette année, comme vous l'avez voté lors de la dernière séance du Conseil d'administration, a été l'élaboration du plan de gestion.

La particularité des Glorieuses est qu'il n'y a pas de population. Les groupes de travail se font assez simplement entre les membres du Conseil de gestion qui se répartissent le travail. Les trois groupes de travail reprennent les orientations du Parc : le patrimoine naturel, les observations scientifiques, la pêche durable et l'éco-tourisme.

Trois réunions du Conseil de gestion ont eu lieu pour effectuer les validations intermédiaires et vérifier la cohérence du plan de gestion avant de le voter en début d'année.

Autour de cela, un travail a été fait, à la fois pour Mayotte et Glorieuses, sur le tableau de bord. Il s'agit de faire une synthèse : que peut-on faire comme tableau de bord ? Quels enseignements tire-t-on de l'Iroise et comme peut-on mettre cela en œuvre ?

C'est valable pour Mayotte et Glorieuses. Je pense que cela servira aussi – et j'y veille – au Golfe du Lion. Le tableau de bord transmis par l'Iroise montre qu'il existe des choses qu'on ne sait pas mesurer. Il faut peut-être faire des indicateurs plus simples, moins scientifiques, mais qui donnent des résultats. Tous ces travaux sont en cours.

Une des actions importantes est le logo du Parc naturel marin des Glorieuses. Dans la symbolique, nous avons ce qui est au-dessus de la mer et au-dessous de la mer. Évidemment, aux Glorieuses, c'est la tortue. On aurait aussi pu mettre du requin, mais cela prend plus de place sur le logo. Il y a les récifs coralliens aux Glorieuses, avec une qualité de l'eau importante et des bancs récifaux. Bien évidemment, on a des oiseaux de mer, dont la sterne.

Nous avons un logo qui convient et qui est de la même couleur que celui de Mayotte, pour montrer qu'il existe une communauté entre ces deux parcs.

Les études que nous avons pu faire en 2014 concernent les enquêtes que nous avons faites à Mayotte pour savoir qui allait aux Glorieuses.

Lors du dernier Conseil de gestion, j'ai rappelé que les Glorieuses n'étaient pas une île éparses comme les autres. Ce n'est pas une île isolée du reste du monde, mais une île proche de Mayotte.

Quand on part de La Réunion, c'est loin. Quand on est à Mayotte, c'est près. On voit bien la fréquentation.

Gérard Romiti a parlé des barques qui partent avec 1 000 litres d'essence et une glacière au milieu. Il n'a pas dit que les pêcheurs sont au bout et qu'ils font du feu pour manger.

**M. ROMITI.**- Je n'ai pas osé le dire !

**M. LECA.**- Je le dis parce que cela se passe de cette façon. Ils partent avec une glacière pleine de glace et ils reviennent avec une glacière pleine de mérours qu'ils pêchent aux Glorieuses, au Banc du Geyser qui est le plus près. Ils vont aussi du côté malgache où ils se font courser par les autorités malgaches. Ce n'est pas le salaire de la peur, mais ce n'en est pas loin. Je ne sais pas si tu irais, Gérard. Moi, je n'irais pas.

Cette pêche est interdite, évidemment. Personne ne le déclare mais, quand on va à la débarque, on voit ce qui revient des Glorieuses.

Il faut savoir qu'en ce moment, les Malgaches comme les Comoriens sont équipés par des programmes de développement et qu'ils viendront pêcher sur ces bancs aussi, même si c'est interdit.

On va avoir une pression énorme sur les eaux de Mayotte et des Glorieuses, car les Seychelles, les Comores et les Malgaches ont des programmes par des Saoudiens ou le FFM de développement de la pêche. Il faudra bien qu'ils prennent les poissons où ils sont.

Les enquêtes montrent que les pêcheurs vont – et ils le disent – au récif du Geysier. Ils ne sont pas allés déposer au tribunal.

De la même manière, certains plaisanciers de Mayotte vont aux Glorieuses pour faire de la chasse sous-marine ou de la sortie en mer. 90 sorties ont été réalisées au Banc du Geysier.

Nous n'avons pas les pêcheurs malgaches dans ces chiffres. Nous n'avons pas fait d'enquête auprès d'eux.

Ensuite, nous avons des actions de sensibilisation à partir de Mayotte. Nous avons dit qu'il fallait faire attention, que le Geysier et les Glorieuses étaient des sites particuliers, etc. Nous essayons de faire les choses à partir de là.

Nous avons parlé de l'approche des mammifères marins. Certains opérateurs vont aux Glorieuses ou au Banc du Geysier pour les mammifères marins ou l'observation des dauphins.

Quelque chose est important pour Mayotte et pour les Glorieuses : on a demandé au Parc naturel marin de décorer le nouvel aéroport de Mayotte. Les personnes ont dit que ce serait bien d'y mettre des images de la mer, de la biodiversité marine, etc. C'est quelque chose d'énorme qui va monopoliser les équipes, car il ne faut pas le rater. Il ne faut pas attendre, car je pense que des opérateurs auront de bonnes raisons de mettre des choses à la place et de payer pour cela. Il faut battre le fer pendant qu'il est chaud. Nous sommes en plein travail d'installation d'une décoration sur la biodiversité marine dans l'aéroport de Mayotte. Cela va jusqu'à des jeux pour enfants à l'extérieur. Les personnes ont voulu faire quelque chose à ce sujet.

Cela rentre aussi dans les Glorieuses, car nous parlerons aussi des Glorieuses.

Nous préparons une campagne en 2015 et en 2016 pour faire des choses aux Glorieuses. Des agents du Parc auront, pour la première fois, l'autorisation d'aller aux Glorieuses.

J'avais dû vous parler du projet FED il y a au moins cinq ans.

**M. LAROUSSINIE.**- Cela doit faire six ou sept ans.

**M. LECA.**- Il est enfin signé. C'est sa dernière année. Il faudra que nous avancions vite. Nous allons pouvoir faire certaines actions assez intéressantes dans le cadre de ce projet FED.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Y a-t-il d'autres observations ? *(Non.)*

Puisque ce n'est pas le cas, je vous demande d'approuver le rapport d'activité concernant le Parc des Glorieuses.

*(Soumis aux voix, le rapport d'activité du Parc naturel marin des Glorieuses est approuvé à l'unanimité.)*

5 – Information sur les actions menées dans les parcs naturels marins des Estuaires picards et de la mer d'Opale, d'Arcachon et de l'Estuaire de la Gironde-mer des Pertuis

***Parc naturel marin des Estuaires picards et de la Mer d'Opale***

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Nous passons à l'information menée dans le Parc naturel marin des Estuaires picards et de la Mer d'Opale.

**M. GODEFROY.**- Je vous remercie, monsieur le président. Nous allons essayer de faire notre présentation en duo avec la directrice du Parc.

Comment faire fonctionner un parc qui n'a pas son plan de gestion ?

Nous allons vous dire ce que nous avons fait en 2014.

La première action a été de renouveler le Conseil de gestion et la constitution de l'équipe du Parc naturel.

Il y a eu un renouvellement des membres par la force des choses, puisque M. Manable, qui présidait le Parc, a pris d'autres responsabilités et d'autres engagements politiques : il a été élu sénateur. J'ai été amené à prendre sa lourde succession. Cela s'est passé au mois d'octobre en fin d'année.

Plusieurs nouveaux membres du Bureau sont arrivés pour les associations d'usagers et les représentants des organismes professionnels.

J'ai laissé ma place en tant que vice-président à un nouveau représentant : M. Ruellet, qui représente le monde associatif.

Nous avons donc quatre nouveaux membres et un nouveau vice-président qui viennent renforcer ce Conseil de gestion.

Mme Canova-Ramet va vous dire deux mots au sujet de l'équipe du Parc.

**Mme CANOVA-RAMET.**- Nous avons récupéré les personnels de la mission d'étude. Ils étaient quatre. En 2014, nous avons recruté trois chargés de mission thématiques et l'équipe du Life + pêche à pied, qui est un programme européen sur trois ans. Le Parc naturel marin des Estuaires picards est un site expérimental pour ce projet.

En fin d'année, nous étions une petite dizaine de personnes à travailler sur le Parc.

**M. GODEFROY.**- Je rappelle que c'est un début. Une dizaine de personnes pour un parc de 2 300 km<sup>2</sup>, cela reste une petite équipe en sous-effectif.

Les réunions de la gouvernance en 2014 ont consisté en cinq Bureaux et trois Conseils de gestion.

Nous avons souhaité, au cours de ces Conseils, associer des sorties de terrain. Les membres du Conseil avaient besoin de découvrir les différentes parties et les différents aspects du Parc. Nous avons effectué plusieurs sorties, dont la sortie sur le remorqueur l'Abeille Languedoc, organisée grâce à l'intervention de la préfecture maritime.

Nous avons aussi effectué des sorties auprès des professionnels et des industriels, près de Cayeux-sur-Mer, puisque nous avons comme particularité une exploitation et une industrie du galet dans le Parc.

Nous avons réalisé des visites portuaires puisque ce Parc réunit plusieurs ports.

Nous avons effectué des visites des plages qui doivent faire face à l'érosion côtière, avec la mise en place de certains dispositifs de protection.

Nous avons donc eu des réunions et aussi des visites de terrain.

Ce Parc a rendu plusieurs avis, bien que n'ayant pas de plan de gestion. Nous avons contribué à formuler des avis concernant essentiellement des renouvellements d'AOT, ainsi que des SAGE et des permis de construire. Concernant les AOT, on peut citer des avis au sujet des dragages.

En l'absence de plan de gestion, la position du Parc a été d'avoir une approche et une formulation très constructives et très partagées. Nous avons réussi à avoir des consensus pour l'ensemble des avis, ce qui n'est pas toujours évident, mais qui démontre bien la volonté des différents collèges de travailler ensemble, que ce soit les usagers, les professionnels ou les collectivités territoriales.

De nombreux avis ont aussi concerné la qualité de l'eau.

Nous pouvons peut-être passer rapidement sur la concertation pour l'élaboration des finalités et sous-finalités à travers la présentation des orientations.

**Mme CANOVA-RAMET.**- 2014 était le démarrage de la concertation. Il faut décliner un plan de gestion qui doit être validé avant le 31 décembre 2015. Il comprend huit orientations de gestion :

- protéger les écosystèmes et le patrimoine naturel marin. Je rappelle que le plan de gestion se décline d'après les orientations indiquées dans le décret ;
- coordonner de manière partenariale la gestion des espaces protégés ;
- développer de manière durable les différentes pêches ;
- développer de manière durable les activités économiques actuelles ou futures en restant ouvert à l'innovation et à de nouveaux usages ;
- contribuer au bon état écologique des eaux marines ;
- préserver les valeurs et les biens culturels liés à la mer et l'originalité des estuaires ;
- mieux connaître le milieu marin et partager cette connaissance ;
- coopérer avec les pays voisins pour la protection et la gestion d'un espace marin commun.

**M. GODEFROY.**- Je tiens à rassurer tout le monde. Il y a tout de même de la visibilité : nous arrivons à faire des photos sous-marines dans le Parc marin. Vous en aurez quelques-unes pour illustrer la présentation. Il existe des espaces sous-marins visibles, remarquables et accessibles, bien sûr avec une combinaison, car il ne s'agit pas des mêmes températures d'eau.

La dernière diapositive rappelle que nous sommes en bordure d'un détroit, le premier ou le deuxième détroit au monde. Nous avons vue sur nos amis britanniques en permanence. C'est une préoccupation pour nous et une grande particularité de ce Parc d'être à proximité de ce détroit.

Nous passons aux orientations pour l'élaboration.

**Mme CANOVA-RAMET.**- À partir de ces orientations de gestion, le Bureau et le Conseil de gestion ont validé une approche par thème pour la concertation des acteurs, pour travailler sur les ambitions du plan de gestion à quinze ans.

Quatre grands thèmes sont ressortis :

- le patrimoine naturel ;

- l'activité professionnelle ; les pêcheurs de notre Conseil de gestion ne voulaient pas un groupe spécifique pêche, bien que nous ayons une orientation de gestion spécifique à ce sujet : ils voulaient travailler avec l'ensemble des activités ;

- les usages de loisirs ;

- le patrimoine culturel.

Nous avons décidé de faire piloter cette concertation thématique par un membre du Conseil de gestion, accompagné, bien sûr, des chargés de mission thématiques.

Nous avons déterminé cinq thématiques transversales :

- opération internationale ;

- espace à risque ;

- qualité de l'eau ;

- éducation à l'environnement maritime ;

- thématique estuarienne.

Il y avait également le climat.

Je souligne une particularité : la qualité de l'eau est ressortie si fortement dès les premières réunions de concertation qu'elle est devenue un thème à part entière pour décliner des ambitions à quinze ans.

Nous vous présentons les participations sur une vingtaine de réunions.

**M. GODEFROY.**- À travers trois camemberts éclatés, vous voyez différentes représentations, notamment le patrimoine culturel pour lequel on voit que la participation des collectivités a été très forte.

Concernant les activités professionnelles, la participation a été à hauteur de 31 %. Nous aurions pu nous attendre à un peu plus.

Il y a eu un partage, une répartition dans les différents groupes.

Le collège des loisirs a été totalement représenté et très actif.

Concernant le patrimoine naturel, on retrouve l'ensemble des participants.

Nous avons eu une bonne participation en général, très constructive et très riche.

En termes de calendrier, pour essayer d'aller rapidement, tout ce qui était prévu en 2014 s'est bien déroulé. La réunion plénière du 24 novembre a permis d'avancer.

La validation de l'ossature et du plan de gestion en Conseil de gestion a été faite en janvier 2015, mais a été bouclée en décembre 2014.

Aujourd'hui, nous entrons dans une phase 2015 qui est vraiment la dernière ligne droite concernant notre plan de gestion. Les différentes réunions qui se sont déroulées depuis le début de l'année nous ont permis de valider le sommaire.

La réunion plénière est prévue le 11 septembre. Nous espérons que ce sera une bonne date.

Tout devrait être bouclé. La validation du plan de gestion devrait être bouclée en octobre ou novembre de cette année.

Nous avons travaillé à un rythme soutenu, sans décourager les participants. Tout le monde est resté très mobilisé jusqu'à la fin. C'est une bonne chose.

Je vous présente certaines actions 2014.

Nous avons eu des actions de préfiguration.

Plusieurs conventions de collaboration ont été signées. Il y a eu des acquisitions et des échanges de connaissances avec différents acteurs.

L'équipe a procédé à l'élaboration d'indicateurs de suivi pour le plan de gestion du Parc.

Nous avons élaboré et participé à des programmes de sensibilisation, notamment de formation et d'enseignement au sujet du milieu marin. C'est très demandé par le Conseil. L'enseignement et la formation reviennent toujours en priorité.

Il a été organisé des journées du Parc sur le thème des connaissances.

Nous avons élaboré et participé à des programmes de recherche. L'équipe du Parc s'est déjà engagée auprès d'acteurs locaux dans certains programmes.

Ensuite, il a été procédé à une facilitation de l'intégration de partenaires du Campus de la Mer. Il s'agit du rapprochement de l'équipe du Parc avec un groupement d'intérêt scientifique qui regroupe des partenaires scientifiques de la côte que sont les universités et les organismes de recherche. C'est une bonne chose de voir l'équipe du Parc en contact permanent avec l'ensemble de la collectivité scientifique.

Nous avons contribué à l'encadrement de stagiaires et de doctorants. Cette volonté nous permet d'ouvrir et d'acquérir de la connaissance.

Vous pouvez peut-être dire deux mots au sujet des différents stages.

**Mme CANOVA-RAMET.** - Je parlerai des stages plus tard.

Je voudrais dire que le Parc soutient financièrement certains projets, notamment dans le cadre de l'appel à projets sur la biodiversité en région Nord-Pas-de-Calais.

Trois projets ont été retenus : ECLIPSE, ECO-PHOQUE et INDICOP.

ECLIPSE concerne les effets de la pêche et du climat sur la biodiversité de poissons en Manche et mer du Nord. Le porteur pilote est l'IFREMER, associé au Comité régional des pêches et au Parc naturel marin.

Je reviendrai sur ECO-PHOQUE, car nous avons une commission spécifique sur les phoques et les mammifères marins pour une problématique particulière dans le Parc. Ce projet vise à avoir une meilleure connaissance des phoques et de leur interaction avec les activités humaines en Manche et en mer du Nord. Il est porté par le CRMM, Picardie Nature et le GEMEL

INDICOP est porté par l'université de Bordeaux, en partenariat avec le LOG, le Conservatoire Faunistique Régional et le Parc. Ce projet concerne la thématique du changement climatique en Manche et mer du Nord et les populations de zooplancton comme indicateur.

Notre groupe de travail a été créé avant de débiter la concertation au sujet du Parc naturel marin, car il existait des inquiétudes au sujet des populations de phoques présentes sur le secteur du Parc, concernant des interactions avec les habitants, les pêcheurs, les activités, etc.

Une commission spécifique a été mise en place. Elle est pilotée par un vice-président du Parc : M. Pion, qui est aussi président de l'Association des chasseurs de la baie de Somme. Il s'agit de faire un point sur la connaissance pour objectiver le débat. Une des premières actions que nous avons mise en place en 2014 est un questionnaire au sujet d'une approche de science participative, proposé à l'ensemble des habitants du territoire, soit au travers d'Internet, soit sous forme de questionnaires distribués dans plusieurs points figurant dans le périmètre du



Parc. Il s'agit de permettre de qualifier les interactions entre les hommes et les mammifères marins. Le souci était la prédation des phoques sur les populations de poissons et les problèmes d'interaction avec l'homme.

À ce jour, suite à un an d'étude, dix questionnaires sont revenus. Nous ne pouvons pas avoir de conclusion véritable.

Le programme ECO-PHOQUE viendra compléter cette approche.

Nous sommes site pilote, avec d'autres partenaires de l'ensemble de la façade, pour le projet Life + pêche à pied de loisir, pour améliorer la gestion de la pêche de loisir, pérenniser l'action et préserver les milieux. Le constat du projet Life + pêche à pied est la baisse du panier moyen. Que se passe-t-il ? Où en est la ressource ?

Nous travaillons sur trois ressources : les moules, les vers marins et la crevette.

Le diagnostic territorial approfondi des activités « Sports de nature » était une première. C'est un partenariat avec le ministère des Sports, les Directions régionales de sport et d'autres partenaires également nationaux.

La particularité de ce diagnostic territorial est qu'il est à l'échelle d'un parc naturel marin qui lui-même à l'échelle de trois départements et trois régions, ce qui n'était pas simple. C'est un très grand périmètre pour un diagnostic territorial approfondi.

Il y a eu deux phases : une première de diagnostic et une seconde de stratégie.

Ce projet a permis de faire un recensement et de croiser les enjeux concernant la sensibilité environnementale, les pratiques et leur fréquentation, et de mettre en place des cartes à enjeux croisés plus ou moins forts sur les interactions entre la fragilité du milieu et les pratiques de sports de loisir, à l'échelle du périmètre du Parc. Cela a permis d'alimenter, de façon très importante et très fournie, la concertation pour le groupe « Usages de loisir ».

En termes de communication, le guide de présentation du Parc est sorti. La version anglaise va sortir cette année. Nous avons des kakémonos, des cartes, des dépliants et des affiches. Cela reste une signalétique ponctuelle.

Tant qu'un Parc naturel marin n'a pas son plan de gestion, sa communication est principalement orientée sur des actions menées par le Conseil de gestion. Il s'agit de permettre aux acteurs de connaître le Parc naturel marin.

**M. GODEFROY.** - Nous vous présentons quelques images de fonds sous-marins.

Nous avons financé plusieurs actions.

**Mme CANOVA-RAMET.** - Ce sont des achats de photos. Une exposition sur des épaves de la guerre 14-18 est en cours de préparation. Nous vous présentons quelques photos du secteur et des épaves.

Nous avons participé à certaines manifestations auprès de nos partenaires : la Journée mondiale de l'Océan, Vigilance Bleue, le programme PANACHE, la Côte d'Opale fête la Mer, etc.

Les membres du Conseil de gestion s'approprient le Parc et prennent le matériel pour développer dans leur propre stand un petit secteur spécifique au Parc, ce qui est plutôt positif.

Trois stages ont été réalisés en 2014.

Le premier est l'approche fonctionnelle de la Baie de Canche pour les limicoles côtiers. C'est un travail précis sur les déplacements et stationnements d'oiseaux sur le secteur.



Le deuxième concerne la cartographie des gisements naturels de moules et l'évaluation de leur population.

Le dernier stage a porté sur la définition et la cartographie des enjeux de gestion de l'estuaire de l'Authie. C'est d'autant plus intéressant que le Conservatoire du littoral a décidé de prendre un site pilote dans un projet pour évaluer les stratégies en termes de climat, et pour notre secteur, c'est la baie d'Authie.

**M. GODEFROY.**- Il s'agissait d'un résumé rapide.

Vous voyez que le Parc est en pleine activité. Son plan de gestion une fois terminé, nous aurons encore plus de temps.

Avec dix personnes aujourd'hui, nous arrivons déjà à produire certaines choses. C'est une équipe que je tiens à féliciter, car elle est motivée et très active.

L'année 2015 est consacrée essentiellement au plan de gestion et à la poursuite de ces différentes actions. Des engagements sont pris. L'équipe du Parc est mobilisée pour les quatre prochains jours de la Fête de la Mer. Elle sera présente sur un stand pour afficher les Aires marines protégées et le Parc marin.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- C'étaient des informations.

Je vais demander si vous avez des observations au sujet de cette information très active.

Nous avons distingué les parcs pour lesquels était rendu un rapport d'activité proprement dit et ceux pour lesquels, pour des raisons évidentes, nous nous contentions d'un rapport d'information sur des actions qui sont tout de même considérables.

Avez-vous des observations ? (*Non.*)

Il n'y en a pas. Tout a été dit.

**M. GODEFROY.**- Presque tout.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Je ne le mets pas aux voix.

Nous passons à Arcachon qui est présenté par M. Pierre Leca, qui navigue sur toutes les mers et sur toutes les embouchures.

### ***Parc naturel marin du bassin d'Arcachon***

**M. LECA.**- Comme vous le savez, il ne s'est pas passé grand-chose.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Il y a des huîtres.

**M. LECA.**- Comme nous préparons Pertuis-Gironde, je ne dirai pas lesquelles sont les meilleures, sinon cela va créer des problèmes.

Le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon, le travail a été essentiellement consacré à la création du Parc qui a eu lieu pour les Fêtes de la Mer, en juin 2014. Je ne sais pas si vous vous en souvenez. La ministre elle-même était venue signer le décret dans le bassin d'Arcachon, il y a un peu plus d'un an.

Rien ne s'est passé ensuite. Les préfets ont été très longs à mettre ce Parc en place. Nous n'avons pu le faire qu'au mois d'avril.

Nous avons installé le Conseil de Gestion avec le président qui est M. François Deluga. Celui-ci vous prie de l'excuser de ne pas pouvoir venir aujourd'hui. Il est président du CFNPT et il finalise aujourd'hui son contrat d'objectifs.

La directrice déléguée vient d'arriver. Elle est présente pour une semaine. Nous la formons afin qu'elle sache ce qu'est un parc naturel marin. Elle commence à prendre connaissance du bassin d'Arcachon. Elle le connaissait un peu avant.

Nous recrutons deux chargés de mission pour l'aider à faire son plan de gestion.

Nous avons un Bureau vendredi et une formation jeudi pour les membres du Conseil de gestion, sur ce qu'est le plan de gestion d'un parc naturel marin.

La directrice déléguée repart en Guyane, d'où elle venait, pour finir son affectation au Parc national de Guyane. Elle sera opérationnelle, avec ses chargés de mission, le 1<sup>er</sup> septembre. Tout le monde l'attend avec impatience à Arcachon.

Il ne s'est pas passé grand-chose, si ce n'est ce Conseil de gestion qui se met en route. Je peux en dire deux mots. Il nous reste, du fait de ces aléas de nominations, deux ans pour faire le plan de gestion et nous avons trois personnes pour le faire. C'est beaucoup et c'est long, deux ans.

Je crois qu'il existe une vraie attente du côté d'Arcachon, avec des acteurs faciles à mobiliser. Comme le faisait remarquer M. Dominique Godefroy, quand on est sur trois départements et trois régions et qu'on veut faire quelque chose au sud, il faut faire trois réunions pour remonter jusqu'au nord. À Arcachon, quand nous organisons une réunion, tous les acteurs sont sur place.

Je pense que nous arriverons à avancer assez bien.

Il faudra renforcer les équipes très rapidement pour qu'elles arrivent au bout et parce qu'il existe une vraie attente dans le bassin d'Arcachon.

Je pense que la principale attente des acteurs dans le bassin d'Arcachon est que le bassin reste quelque chose de maritime. C'est l'effet inverse de l'île. C'est une île de mer entourée de terres. Ils voient le béton arriver peu à peu. Nous faisons le tracé du Parc naturel marin du bassin d'Arcachon. Vendredi, au Bureau, nous avons donné des avis au sujet d'AOT de forêts qui sont dans le DPM. Une station essence pour voitures est située dans le Parc naturel marin du bassin d'Arcachon. C'est intéressant. On comprend qu'à un moment donné, les acteurs du bassin veulent rester un peu marins et souhaitent que ce bassin reste marin.

Il n'y a pas eu grand-chose en activité du côté d'Arcachon, sauf une vraie volonté.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- C'est déjà beaucoup.

Désirez-vous présenter des observations ?

**M. LAFON.**- J'ai siégé au Conseil de gestion du Parc marin d'Arcachon.

Sans vouloir jouer les trouble-fête, je vais tout de même avoir un regard un peu critique au sujet du démarrage. C'est vrai, comme vous l'avez fait remarquer, qu'il y a eu ce qu'on appelle chez nous des traîne-savates. Il a fallu un an pour se mettre en route. Ce n'est pas terrible. Nous avons bien vu, avec l'expérience des autres parcs marins, le temps qui était nécessaire à élaborer, affiner, et que plus le fruit mettait du temps à mûrir et plus on avait un plan de gestion efficient.

Actuellement, nous avons eu deux Conseils de gestion.

Le premier a mis en place le président, le règlement intérieur, le vice-président et le Bureau.

Le règlement intérieur a été un petit peu modifié concernant la composition du Bureau, en regard de ce que vous aviez proposé. Je pense que c'est regrettable, mais c'est à la marge. Il

n'a toujours pas été validé. Je sais qu'il y a une histoire de quorum des deux tiers, qui n'est pas légal et qui doit être ramené à un quorum de 50 %.

Même si c'est purement formel, nous sommes en attente de la validation du règlement intérieur.

Lors du second Conseil de gestion, nous avons eu des cartons rouges. Le Conseil de gestion avait lieu le 4 mai. Après les avoir demandés, nous avons reçu les documents de séance par courrier électronique le jeudi soir, sachant que le vendredi était le 1<sup>er</sup> mai et que la réunion avait lieu le lundi.

Ce qui pose question aujourd'hui, avec un peu de recul, est la question qui a été posée, et ce qui a été proposé et validé en questions diverses (il y a peut-être un problème de formalisme) : la délégation de pouvoir au Bureau. De la façon dont cela a été présenté, nous n'avons à ce jour aucun document écrit. Cette délégation de pouvoir, telle qu'elle est faite, donne les coudées franches au Bureau et réduit les membres du Conseil de gestion au rôle de simple figurant. Les seules prérogatives qui restent exclusives au Conseil de gestion sont les élections et la validation du plan de gestion.

Sur un territoire comme le bassin d'Arcachon, où il n'y a pas de souci logistique majeur pour regrouper tout le monde et où il y a une réelle motivation et implication de tous les acteurs du Conseil, c'est au mieux, en restant poli, une maladresse.

Vouloir se prémunir d'une carence du Conseil pour prendre une décision, en laissant la possibilité de prendre la décision en cas de défaillance, peut s'entendre. Ce qui a été fait équivaut à signer un chèque en blanc au Bureau. Il y a surtout la façon dont cela a été fait : une présentation en questions diverses, sans que nous ayons eu le temps de travailler, d'avoir la moindre réflexion ou concertation à ce sujet. C'est quelque peu cavalier.

Autrement, je rejoins votre point de vue.

Le bassin, à l'inverse de ce que l'on trouve couramment, est une île maritime au milieu de la terre. Raison de plus pour que le Conseil garde sa souveraineté et reste indispensable à toute prise de décision.

Nous sommes vraiment dans une zone où nous avons besoin d'un outil de gestion intégrée, un outil de concertation pour tous les gestionnaires. Comme c'est une zone exclusivement côtière, nous avons moult gestionnaires dans l'administration des services, qui ne sont pas forcément bien coordonnés.

Cet outil qu'est le Parc met tous les acteurs autour de la table. Les administrations ne se trouvent pas dans une position consistant à s'auto-évaluer, comme c'est généralement le cas, mais doivent être confrontées à un dialogue avec les différents acteurs. Pour un site tel que le bassin d'Arcachon, c'est indispensable si on veut se garantir un avenir durable.

**M. LAROUSSINIE.**- J'ai quelques éléments de réponses.

Je commencerai par la question du règlement intérieur. Ce problème est général. Le commissaire du Gouvernement nous avait fait une remarque. En tirant le fil, la bobine est venue pratiquement tout entière. Le ministère a interrogé la Direction des Affaires juridiques. Nous avons attendu le retour pour tous nos règlements intérieurs avant de remettre à l'ordre du jour du Conseil d'administration des règlements intérieurs clarifiés et mis aux normes.

En jeu, il y avait effectivement cette histoire de quorum des deux tiers pour l'élection des présidents et, dans certains cas, pour les avis conformes. Nous n'avons absolument pas le droit de le faire si ce n'est pas prévu par le texte qui instaure le Conseil de gestion. Cela va disparaître.

C'était l'occasion de balayer tous les règlements intérieurs et de faire propre.

Je vous prie de nous excuser pour le délai. Cela valait le coup de le faire en une fois et de ne pas revenir chaque fois devant le Conseil d'administration avec un texte de plus qu'il fallait améliorer.

Pour la question de la délégation au Bureau, il faut voir cela au sein du Conseil de gestion. Ce n'est pas parce qu'il y a une délégation au Bureau qu'elle doit être utilisée. Comme vous l'avez dit vous-même, c'est une façon de ne pas être en carence en regard d'une saisine qui serait faite. Cela ne doit en aucun cas être utilisé de façon à empêcher le Conseil de gestion de discuter des sujets.

Après, c'est le travail entre le président et le vice-président d'estimer si on a le temps de passer en Conseil de gestion et si l'importance du sujet nécessite de le faire. Si on n'a pas le temps, cela peut valoir le coup de réunir le Bureau. Je dis cela en fonction de la pratique des autres Conseils de gestion.

Si cela pose un problème, avant d'être amené à poser éventuellement une question devant le Conseil d'administration au sujet du règlement intérieur qui sera approuvé ici, il serait bien que vous arriviez à clarifier ces questions au sein du Conseil de gestion.

**M. LAFON.**- Ce qui a été un peu décevant lors du dernier Conseil de gestion, c'est que la mise en place des groupes de travail, qui était annoncée en titre de l'ordre du jour, se soit résumée à une présentation de calendrier.

Entre parenthèses, il était dit que demain, le Bureau devait travailler à la mise en place de ces groupes de travail. C'est ainsi, si j'en crois l'ordre du jour qui m'a été communiqué.

Il est dommage que lors du dernier Conseil, étant donné la motivation des troupes, nous n'ayons pas pu commencer à travailler sur ce sujet.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Nous passons à l'estuaire de la Gironde et aux Pertuis, s'il n'y a pas d'autres observations.

### ***Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde-mer des Pertuis***

**M. LECA.**- Le décret a été signé pour le Parc de l'estuaire de la Gironde.

Un travail préalable a été confié aux préfets des trois départements et au préfet maritime de l'Atlantique, pour voir pour quelle raison ce Parc ne sortait pas et pour arrêter les peurs d'une gouvernance trop large pour un parc trop grand, où les Vendéens prendraient des décisions pour les Girondins et inversement.

Il y a eu un travail de concertation préalablement à la signature du décret, qui a conduit à reprendre ce qui avait été fait dans l'enquête publique et à ajouter l'existence de comités géographiques qui prendraient les décisions localement pour des sujets locaux. C'est quelque chose qu'il faudra mettre en place et qui sera officialisé par la loi sur la biodiversité, de manière à permettre des délégations du Conseil de gestion à ces comités géographiques.

En 2014, il ne s'est quasiment rien passé.

En revanche, il va se passer quelque chose samedi prochain : la première réunion du Conseil de gestion, très probablement en présence de la ministre, avec l'élection du président du Conseil de gestion qui va avoir la lourde tâche, pendant les vacances, de préparer le règlement intérieur pour le faire voter lors de la prochaine réunion du Conseil de gestion, avec toute la répartition géographique, et de commencer à prévoir ce que seront les comités géographiques.

**M. GALLET.**- Qu'en est-il du personnel pour ces Parcs ? C'est à croire que le futur président du Conseil de gestion de Pertuis Gironde va travailler tout seul, sans secrétariat, sans chargés de mission et sans directeur.

**M. LECA.**- Dans la pratique, nous avons dit que nous allons lancer le recrutement du Directeur. Nous serons en mesure d'être opérationnels, en fonction des ETP que nous aurons en 2016 pour l'équipe du Parc. Un directeur ne suffit pas pour faire tourner le Parc.

Pour revenir à ce que mon voisin disait au sujet de la préparation des Bureaux, pour Arcachon, actuellement, c'est moi qui les prépare. Si les ordres du jour arrivent tard, c'est de ma faute.

En revanche, les choix des délégations sont le problème du Conseil de gestion.

Je vais préparer les Bureaux et les Conseils de gestion de Pertuis Gironde jusqu'à l'arrivée du directeur et du personnel.

Je profite de ma présence pour dire cela au Conseil d'administration. Certains d'entre vous connaissent le fonctionnement d'un parc naturel marin. Il ne peut fonctionner que si du personnel prépare les dossiers soumis à l'avis du Conseil de gestion. L'objectivation des dossiers fait que les décisions prises sont dues, comme l'a dit M. Dominique Godefroy, à la qualité des membres du Conseil de gestion. C'est surtout dû au fait qu'on a mis sur la table des faits réels et pas des fantasmes. À partir de là, on peut faire des choix.

M. Pierre Maille a dit, lors du dernier Conseil d'administration, que c'était la première assemblée qu'il présidait dans laquelle il ne savait pas à l'avance ce qui serait décidé. C'est bien parce qu'une équipe prépare les choses.

Pour répondre à la question de M. Gallet, je précise que cette équipe préparera d'autant mieux les choses qu'il y aura des équipes de terrain qui seront les yeux du Parc sur l'eau.

**M. LAFON.**- Excusez-moi de jouer encore les oiseaux de mauvais augure. Aux dernières nouvelles, les nominations des membres du Conseil de gestion ne sont pas officielles.

**M. LECA.**- Elles le sont.

**M. LAFON.**- C'est depuis aujourd'hui ! Je vous remercie. Cela donne une partie de la réponse à la question.

**M. DE OLIVEIRA.**- J'ai signé l'arrêté aujourd'hui.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- L'avantage de ce Conseil d'administration est que toutes les parties prenantes sont là. Cela donne une certaine capacité à répondre en temps réel.

Désirez-vous poser d'autres questions ?

**M. BIGNON.**- J'ai une remarque venant d'un observateur historique du déroulement de cette magnifique histoire.

**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Jérôme Bignon est le canal historique des aires marines protégées !

**M. BIGNON.**- J'ai l'impression de faire un flash-back permanent dans cette histoire. J'entends M. Olivier Gallet réclamer avec une belle constance – et il a raison de le faire – des moyens humains. Il le fait avec beaucoup de détermination et de loyauté vis-à-vis de ses collègues.

Le premier collaborateur de l'Agence a été Olivier Laroussinie. J'étais le premier président du Conseil d'administration. Nous étions deux au début.

Aujourd'hui, je ne sais pas combien l'Agence comprend de membres du personnel mais, année après année, nous sommes passés de l'Iroise au dernier en date : les Pertuis charentais et l'Estuaire de la Gironde.

J'ai le souvenir d'être allé à Royan et dans d'autres lieux pour me battre et convaincre les uns et les autres qu'il fallait faire ce parc. Ce n'était pas si facile. Certains le voulaient et d'autres pas. C'était affreux. À Arcachon, c'était pareil. Cela a été le cas à peu près partout. Je pourrais les reprendre un par un.

Cette histoire est magnifique. Elle s'écrit inexorablement et elle se construit inexorablement, de façon intelligente, avec des hommes et des femmes de bonne volonté.

C'est difficile, car il n'y a jamais l'argent qu'il faut et il n'y a pas toujours les hommes ou les femmes au moment où on voudrait les recruter.

C'est difficile, car il existe des conflits d'usage et d'intérêt qui sont exprimés de façon un peu rude.

Toutefois, si on fait le bilan de moins de dix ans, du jour où la loi a été promulguée à aujourd'hui, sept parcs marins existent juridiquement et trois sont en préfiguration ou en préparation. L'objectif qui était le nôtre au début est en passe d'être réalisé.

Nous aimerions toujours que cela aille plus vite, mieux et avec plus de facilité. L'important est de regarder, vis-à-vis de l'histoire de la biodiversité, le gain que nous accomplissons en acquérant cette expérience.

Je suis toujours ému, émerveillé et très reconnaissant à l'égard de ceux qui ont suivi cette voie, permettant de faire en sorte que ces parcs existent, malgré les difficultés qui ont été rencontrées et bien d'autres missions que l'Agence a accomplies ici et ailleurs dans le monde.

Ce qui m'a le plus amusé aujourd'hui, c'est d'avoir vu le parc qui est le mien, où je vis, avec moi dans un coin, sur une photo. J'ai participé à l'inverse de ce qu'on fait d'habitude : on commence par le Conseil de gestion et on termine par le Conseil d'administration. Or, j'ai commencé par être au Conseil d'administration et je me suis retrouvé, parce que j'étais élu local, grâce à un SAGE dont je m'occupais, membre du Conseil de gestion. J'ai vu de l'intérieur l'organisation et le fonctionnement du Conseil de gestion que préside aujourd'hui Dominique et qu'animait déjà sa voisine.

Faire cette boucle est vraiment intéressant. On mesure bien que ce qu'on discute et décide ici est fondamental pour permettre à ceux qui sont sur le terrain d'avancer. Réciproquement, le Conseil d'administration n'aurait pas beaucoup de sens s'il n'y avait pas toutes ces personnes sur le terrain qui sont formidablement engagées. Je peux en témoigner avec ce que j'ai vu sur les Estuaires picards et la mer d'Opale. C'est extrêmement encourageant.

Je le dis d'autant plus que, quand on sait les difficultés concernant la biodiversité dans notre pays, sur lesquelles on essaie d'avancer, cela fait plaisir de voir qu'il y a une vraie cohérence dans ces politiques publiques, mises en œuvre par des majorités suivies par d'autres, etc. Je le dis, car je pense qu'il est important de remettre ces choses dans leurs perspectives globales. Ce n'est pas simplement un parc marin, mais la continuité de réponse à des enjeux importants.

J'ai été un peu long. Je vous prie de me le pardonner, monsieur le président. Si vous avez souhaité que je sois personnalité qualifiée, c'est sans doute aussi pour que je redise ces choses de temps en temps.

Nous sommes peut-être aussi à la fin d'un cycle. Il sera repris dans des conditions différentes, mais je suis convaincu que l'esprit restera le même.



**M. GIACOBBI, PRÉSIDENT.**- Je remercie Jérôme Bignon qui connaît la genèse : le passé et le présent. Il détient un peu du futur de cette affaire entre ses mains, en tant que rapporteur au Sénat de la loi sur la biodiversité.

Concernant les questions posées, depuis que votre serviteur est dans ce Conseil d'administration, nous tournons toujours autour du même pot qui est malheureusement un peu vide.

M. Jérôme Bignon a eu raison de souligner le chemin parcouru. Il n'y avait rien au point de départ, à part un député ayant pris l'initiative et un directeur ayant été désigné comme victime expiatoire. Aujourd'hui, il y a quelque chose.

Maintenant, il existe un parc complètement achevé : le Parc de la mer d'Iroise. C'est un prototype. Comme c'est le cas de nombreux prototypes, il est relativement unique en son genre. Il est ce que les parcs marins devraient être au fond, par ses moyens, son assise, etc.

Il existe de nombreux endroits où il n'y a pas de parc.

Une personne a évoqué les sept nains. C'est un peu injuste. De surcroît, je ne sais pas qui est Blanche-Neige. Ils ne marchent pas tous du même pas, même s'ils ont beaucoup de courage et d'énergie pour lutter contre certaines choses. Ils n'ont pas, pour la plupart, les moyens de ce qu'ils devraient être.

Il y a eu deux époques dans cette Agence : l'époque à laquelle on a sacrifié les études pour essayer de préserver les parcs et celle à laquelle on a sacrifié les études parce qu'il fallait faire des parcs. Nous faisons des parcs en réduction. Nous essayons de faire ce que nous pouvons avec ce que nous avons, ce qui est déjà bien.

Notre espérance est que, dans le cadre plus vaste de l'Agence française de la biodiversité — non parce que les partenaires sont plus riches, mais parce qu'ils brassent plus de sous —, il en ressortira un petit quelque chose. C'est une espérance partagée. Nous n'en avons pas d'autres.

Néanmoins, la progression a été considérable.

Je suis allé l'autre jour en Irlande – pour d'autres raisons que l'Agence des aires marines protégées – et j'ai visité le Marine Institute qui est installé à Galway. Cet organisme s'occupe de nombreux aspects. C'est à la fois l'Ifremer, l'AAMP, certains services de l'État, etc. Ils ont un budget de 15 M€ et ils font tout cela. Vous me direz que, l'Irlande, c'est petit, qu'il y a de la bonne bière et qu'ils sont moins payés. Néanmoins, ils arrivent à faire beaucoup de choses. Ils n'ont pas de parcs, mais la baie de Galway est une organisation relativement centralisée et centralisatrice, qu'on ne supporterait pas chez nous. Elle fonctionne plus ou moins. Je suppose que les conflits se règlent autour d'une *stout*.

Nous avons un problème et il ne faut pas le dissimuler. Olivier Gallet est dans son rôle quand il pose la question des moyens. Les présidents des Conseils de gestion sont dans leur rôle quand ils disent cela.

Au titre de la Direction, de la présidence et de la Tutelle, nous disons les choses en essayant d'avancer tout de même. Cela ne peut pas être uniquement une question de lamentations au sujet de l'insuffisance de moyens.

Certaines questions ne sont pas uniquement financières. Nous avons aussi d'autres natures de problèmes, des couacs administratifs et des lenteurs qui font qu'on n'arrive pas toujours à aller aussi vite qu'on voudrait avancer.

Le directeur, qui est également le préfigurateur de l'AFB, reste rapporteur devant le Sénat et quelques autres. Il lui reste à faire en sorte que l'AFB soit une réussite. Nous en parlerons ensuite.



Il reste Agoa. C'est très important. Nous voudrions vous présenter les actions menées dans le sanctuaire Agoa afin que vous soyez informés. Son président est présent.

**6 – Information sur les actions menées dans le sanctuaire Agoa et retour sur la délégation accordée au président du Conseil d'administration pour la nomination des membres du Conseil de gestion**

**M. COMBES.**- Je vous remercie, monsieur le président.

Ce rapport d'activité a été préparé par une équipe d'Agoa qui existe grâce à la délégation qui a été donnée à Amandine et son équipe.

M. Pierre Leca a été aussi un instrument de ce travail, sans oublier aussi M. Ferdy Louisy qui s'est investi énormément dans le sanctuaire Agoa.

Ce sanctuaire n'est pas un parc naturel marin. C'est une aire protégée par la déclaration de Carthagène.

Je citerai quelques dates-clés.

En 2010, nous avons la déclaration du sanctuaire. C'est aussi l'initiative de M. Ferdy Louisy qui a officialisé la création de ce Parc, à Montejo, en Jamaïque. Le 27 octobre 2012 est la date officielle de création de l'AMP.

À l'occasion du Conseil d'administration, en novembre 2013, la gestion directe par l'Agence est actée.

En 2014, il y a eu deux dates : la visite du président du Conseil d'administration en septembre et surtout, le 24 octobre, l'installation du Conseil de gestion par la ministre de l'Écologie, Mme Ségolène Royal, et la ministre des Outre-mer.

C'est tout de même une richesse importante pour la France : plus de 140 000 km<sup>2</sup> qui s'étendent sur la Martinique, la Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy. C'est l'une des plus grandes aires marines protégées de la France.

Le statut d'Agoa est un statut international créé le 27 octobre 2012.

L'objectif d'Agoa est de garantir le bon état de conservation des mammifères marins en les protégeant, ainsi que leur habitat et leur reproduction. Ce sont des mammifères d'eau froide qui viennent dans la Caraïbe.

Le Conseil de gestion est composé de 53 membres et 8 collèges. Vous en avez le détail dans le document qui vous a été remis. Nous avons un bureau composé de 16 membres. Nous avons eu un Bureau récemment.

L'Agence des aires marines protégées a certains moyens : une équipe de 4,5 ETP dont un seul poste permanent.

C'est aussi la difficulté de notre délégation. Nous sommes en sous-effectif. Il va falloir que le Conseil d'administration puisse voter une aide substantielle concernant le recrutement.

Actuellement, nous travaillons sur un plan de gestion qui va aller jusqu'en 2017.

Tous ces éléments nous permettent de travailler en collaboration avec les services de l'État.

J'en viens au rapport d'activité.

Nous avons émis plusieurs avis. En 2014, 13 avis techniques ont été donnés. Je vous laisse le soin de découvrir rapidement ce qui a été fait sur le plan technique. Tous ces avis sont suivis par les autorités compétentes.

Nous avons des interventions auprès des acteurs.

Avant d'avoir une manifestation, il y a l'avis. Par exemple, nous avons le cas du Karujet, une compétition internationale qui se pratique dans nos eaux, en Guadeloupe. Le Conseil de gestion donne un avis avant le départ de cette compétition.

Nous intervenons auprès des acteurs avant le lancement de différentes manifestations, toujours dans le but de protéger les cétacés qui circulent dans nos eaux des Antilles françaises.

Nous avons un certain nombre d'études et de recueil de données. Pour la campagne 2014, nous avons plus de 400 heures d'observation, 90 observations, plus de 4 000 photos et plus de 200 pistes audio. C'est une équipe qui travaille. Il est toujours difficile de mettre en place une équipe mais, quand l'équipe est là, elle prend son rythme normal.

Concernant l'étude et le recueil des données, il y a tout le traitement, l'exploitation et l'analyse qui se font avec l'équipe de Pélagis qui se trouve à La Rochelle. Nous aurons certainement des résultats finaux pour la fin de l'année.

Nous avons également un atelier scientifique.

Nous travaillons en collaboration avec l'université des Antilles-Guyane.

Tout cela nous permet de trouver un temps d'expertise avec les chercheurs nationaux et internationaux.

Il y a des associations et des gestionnaires d'aires marines protégées autour de la réflexion concernant les indicateurs de suivi de l'état des populations des mammifères marins du sanctuaire.

À la fin de 2014, nous avons lancé une étude de faisabilité pour le déploiement de la station acoustique. Ce travail est très bien. D'ailleurs, aujourd'hui, en Guadeloupe, c'est la mise à l'eau de cette bouée qui est une bouée blindée de technologie. Nous aurons le déploiement de tout cela pratiquement en direct à partir de nos bureaux.

Le sanctuaire d'Agoa est une coopération élargie qui a été signée depuis 2011 avec des pays intéressés : le Canada et la République dominicaine. Un projet de coopération est lancé par le Conseil de gestion du sanctuaire d'Agoa.

Vous imaginez que nous ne pourrions pas faire tout cela sans sensibiliser les médias et par la communication.

Nous participons à différents colloques. Nos collaborateurs scientifiques et administratifs vont participer à différentes réunions à travers le monde.

Agoa est bien présente dans le côté scientifique.

Le combat pour protéger les cétacés est bien engagé par ce sanctuaire.

Je vous présente un regard sur ce qu'Agoa va proposer. Ce n'est pas dans le détail.

Il y aura un partenariat avec le rectorat de Guadeloupe et celui de Martinique pour faire connaître, partager et protéger cette aire qui est gérée par le Conseil de gestion. Cela permettra aux Antillais, aux jeunes Antillais et aussi à d'autres populations de nous suivre. Un site permet de voir ce qui se fait dans le sanctuaire Agoa.

Bien entendu, des panneaux d'information grand public, des flyers et des kakémonos seront installés sur tout le territoire des Antilles.

Comme je le disais, sur le site Web qu'il faut visiter, vous allez découvrir ce qui se passe chez nous, aux Antilles.

*(Sortie de M. Giacobbi et reprise de la présidence par M. Louisy.)*

Je vous remercie. Si vous avez des questions, je ne serai pas le seul à répondre. J'ai des supports humains aujourd'hui : Ferdy Louisy et Pierre Leca.

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- J'ai repris la présidence de la séance puisque M. le député est retourné en séance.

Je remercie Yvon COMBES pour cette présentation du sanctuaire Agoa.

Nous avons constaté que les cétacés venaient de la mer du Nord. Au départ, nous pensions qu'ils venaient du Canada et nous avons mis en place une coopération avec ce pays. Il y aura peut-être aussi une coopération à mettre en place avec l'Europe, car nous avons constaté de plus en plus de déplacements des cétacés vers les eaux chaudes des Antilles françaises et de la Caraïbe.

Ce sanctuaire a vocation à toucher pas mal de secteurs, et pas seulement ceux limitrophes à l'Amérique-Caraïbe.

Je vous remercie pour ce travail.

Avez-vous des questions ou des observations ?

**M. LECA.**- Je vais peut-être ajouter un mot. C'était un plaisir d'installer Agoa.

C'est une instance particulière. Elle ressemble à un parc marin. Nous avons tous les acteurs autour de la table, différents collègues, etc. Il y a aussi une particularité dans Agoa : nous avons les quatre territoires des Antilles françaises : Saint-Martin, Saint-Barthélemy, la Guadeloupe et la Martinique. C'est unique.

Nous avons renoncé à avoir un équilibre territorial dans les bureaux, etc. C'était un peu compliqué. Cela veut dire que nous nous parlons d'une île à l'autre, que nous nous retrouvons autour de la table et que des opinions sont convergentes. Les premiers avis étaient convergents et pas martiniquais, guadeloupéen ou autre. Je tenais à le souligner, car c'est assez intéressant.

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- Désirez-vous présenter d'autres remarques ?

*(Non.)*

C'était un point d'information. Je vous remercie. Nous passons au point suivant de l'ordre du jour.

<b>7 – Approbation des dispositions relatives à la rémunération des agents contractuels de l'Agence des aires marines protégées</b>
---

**Mme LE DIAGON.**- Le dispositif qui vous est présenté fait suite à différentes choses qui avaient été mises en place au sein de l'Agence.

Lors de la création de l'Agence, il n'y avait pas de dispositif particulier encadrant la rémunération des contractuels au moment de leur recrutement. On tenait compte de la

rémunération antérieure, ce qui engendrait des disparités. Il avait été décidé de mettre en place une droite plancher, garantissant une rémunération minimale à fonctions égales.

Le ministère s'est intéressé à ce dispositif et avait proposé d'en faire un dispositif commun aux parcs nationaux. Cela s'est traduit par une note de gestion qui reprenait l'esprit de ce dispositif en y ajoutant un plafonnement des rémunérations.

Cette note de gestion a été annulée en Conseil d'État en septembre 2014, ce qui nous prive de cadre de référence concernant les modalités de recrutement. Vous avez dans le dossier l'arrêt du Conseil d'État, ses motivations et la note de gestion annulée par cet arrêt. Cela nous prive d'outils d'encadrement des rémunérations des agents.

La note a notamment été annulée parce que le Conseil d'État a jugé qu'il n'appartenait pas au ministère de régler ce type de questions et que c'était aux établissements de les mettre en place.

Il vous est proposé de reprendre à notre compte les dispositions de la note de gestion annulée pour ce motif par le Conseil d'État, et de les valider à l'échelle de l'établissement.

Nous avons profité de cette occasion pour la retoucher sur un point : la note de gestion ne prévoyait pas de prendre en compte la rémunération antérieure quand elle était supérieure à la droite plafond, ce qui a pu nous poser ponctuellement quelques soucis. Nous avons proposé de reprendre cette note moyennant cette modification, afin de permettre la prise en compte de la rémunération antérieure.

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ?

**M. LAROUSSINIE.**- Je signale que nous avons eu un avis défavorable du Comité technique de l'établissement. Peut-être le représentant du personnel peut-il faire un commentaire au sujet de cet avis négatif.

**M. GALLET.**- Un travail a été fait. En termes de négociation, l'accord proposé est nettement en deçà de ce qui était demandé. Cela ne satisfait pas le personnel contractuel de l'Agence qui est la cheville ouvrière de cette Agence car, dans pas mal d'endroits, c'est grâce à eux qu'elle fonctionne.

Un premier avis défavorable a été donné et un deuxième avis défavorable a été donné lundi par les membres du personnel, car on leur a proposé exactement la même copie lors du deuxième CT.

Par conséquent, je donnerai un avis défavorable à ce projet.

J'en profite pour attirer l'attention du Conseil d'administration sur les conditions de reclassement du personnel contractuel. Les trois quarts seront reclassés au plus bas de l'échelle. La cerise sur le gâteau est qu'ils resteront en CDD alors qu'on aurait pu profiter de ce passage en quasi-statut pour, au minimum, les « CDIser ».

**M. LAROUSSINIE.**- Je vais donner quelques éléments d'explication. Nous avons simplement repris la règle qui était en place. Nous n'avons pas répondu aux demandes de revalorisation qui étaient demandées par les personnels, car nous avons considéré que c'était dans le cadre de la création de l'Agence française pour la biodiversité et du chantier social qui concerne d'autres établissements publics, notamment l'élaboration d'un quasi-statut pour les personnels contractuels.

Les demandes des personnels pour le reclassement dans ce fameux quasi-statut sont discutées à l'échelle du ministère. Nous avons encore eu ce matin une réunion avec les organisations syndicales.

Je considère que les reclassements que nous avons faits correspondent aux profils des personnes.

Le problème est qu'il existe des comparaisons entre établissements publics et il y a une suspicion que tous les établissements n'aient pas procédé de la même façon.

Je précise tout de même une chose. Il y a abus de langage : les personnels de l'Agence des aires marines protégées ne vont pas intégrer le quasi-statut. Celui-ci est fait pour des postes qui sont sur des listes dérogatoires, ce qui n'est pas le cas de nos postes.

Ce fameux quasi-statut servira de référence pour fixer les rémunérations de nos personnels qui ne seront pas dans le quasi-statut, mais qui continueront à être régis par le droit commun.

Je parle certainement un langage très compliqué, sauf pour les spécialistes.

Je le dis chaque fois, car une ambiguïté est entretenue au fil des discussions par des personnes qui disent qu'on va régler le problème de statut, que les agents vont passer de CDD en CDI avec le quasi-statut. Ils vont rester en CDD. Il y a strictement aucune amélioration statutaire liée au quasi-statut. Il y aura juste une amélioration dans la mesure où on aura une référence qui sera valide pour tous les contractuels, qu'ils soient sur la liste dérogatoire ou pas, donc qu'ils soient formellement sous quasi-statut ou pas.

Dans notre relation avec le contrôleur financier, nous serons dans un cadre plus confortable pour discuter des rémunérations des personnels. C'est l'amélioration que cela apportera.

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- Désirez-vous présenter d'autres observations ? Je crois que le débat a été clair.

*(Pas d'observations.)*

Nous passons au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

*(Les dispositions relatives à la rémunération des agents contractuels de l'Agence des aires marines protégées sont approuvées à la majorité, six personnes s'abstenant et M. Gallet votant contre.)*

## 8 – Point d'information relatif à la Réserve naturelle d'Iroise

**M. LAROUSSINIE.**- C'était une demande du Conseil d'administration de faire un retour d'expérience au sujet de la situation qui a conduit à un blocage entre Bretagne Vivante, l'Agence des aires marines protégées, la préfecture, le Conseil général, etc., autour de la gestion de la réserve naturelle d'Iroise.

Le processus n'a pas abouti.

Il s'agit simplement de vous informer que cela avance bien. Les entretiens ont eu lieu pour la partie d'Iroise.

Nous avons étendu notre action à un examen des situations des réserves naturelles dans les parcs naturels marins ailleurs.

Un tiers des entretiens a été réalisé. Nous effectuons ce travail conjointement avec Réserves Naturelles de France. Je pense qu'en novembre, nous serons en mesure de vous présenter les résultats de ce retour d'expérience.

Je peux difficilement en dire plus. Nous n'avons pas encore de base pour vous donner des conclusions de ce qui a pu être observé par les personnes qui font l'audit pour nous.

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des questions ou des demandes de complément d'information suite à l'intervention de M. Laroussinie ? (*Non.*)

Puisque ce n'est pas le cas, nous passons au point suivant.

9 – Point d'information relatif à l'organisation du 3 <sup>e</sup> colloque national sur les AMP qui se tiendra du 06 au 08 octobre 2015 à Brest
--

**M. LAROUSSINIE.**- Je vous présente rapidement la note qui figure dans votre dossier et fait le point sur l'avancement de la préparation de ce colloque.

Je rappelle que les inscriptions doivent se faire avant mi-juillet, donc très prochainement.

Cette date assez précoce est destinée à identifier les personnes qui s'inscrivent dans les ateliers afin de leur envoyer la documentation dès septembre, pour que la réflexion commence avant le colloque lui-même qui a lieu début octobre.

Vous avez un état des lieux de la programmation, notamment des ateliers par organisation, ce qui vous permet d'intervenir pour les derniers calages que nous aurions à faire.

Globalement, je n'ai pas d'alerte à vous signaler au sujet de difficultés d'organisation.

Nous avons 250 inscrits en ligne. Nous avons une capacité de 500 personnes. Nous devrions les atteindre.

La date limite est mi-juillet pour s'inscrire, mais il n'existe aucun système de blocage. Les personnes pourront s'inscrire jusqu'au bout. J'insiste pour qu'elles ne le fassent pas trop tard, en raison des questions d'organisation de la discussion et pour que nous n'ayons pas des personnes qui viennent écouter sans avoir préparé les choses. Nous voulons les faire travailler avant.

Pourriez-vous relancer les personnes dans vos réseaux ?

Je peux répondre aux questions que la lecture de la note vous aurait posées.

**M. ROMITI.**- Je voudrais rappeler à chacun l'engagement du Comité national au côté de l'Agence des aires marines protégées pour préparer ce colloque.

Il y aura à nos côtés le Parc marin de la Côte bleue.

Vous connaissez l'intérêt pour le Comité national de la préservation de la ressource. C'est tout un symbole. Le Comité national s'est mobilisé depuis plusieurs années sur cette spécificité de pêche durable et responsable.

Je ne peux que m'en féliciter et encourager les personnes à venir à notre atelier commun.

**M. LAROUSSINIE.**- Cette page de publicité étant terminée, je vous remercie beaucoup, car en avril, nous vous avons dit qu'il nous manquait des animateurs. Vous avez fait ce qu'il fallait pour que nous trouvions des animateurs et des co-animateurs.

Nous avons maintenant un programme qui sera assez sécurisé et assez intéressant pour les participants.

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- S'il n'y a pas d'autre observation, nous souhaitons un bon succès à ce colloque, comme aux autres.

C'était une information.

Nous passons au point suivant.



## 10 – Proposition pour une évaluation du fonctionnement des parcs naturels marins

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- Je passe la parole à M. Laroussinie.

**M. LAROUSSINIE.**- Nous vous informons d'une démarche que nous avons lancée pour essayer de formaliser l'évaluation de la gestion des parcs naturels marins et de leur fonctionnement.

Dès l'origine, nous avons un processus d'évaluation de l'état du parc naturel marin, un tableau de bord qui donne des indicateurs d'état en regard des finalités fixées par le plan de gestion.

Nous avons éprouvé le besoin d'aller plus loin. Il y a un besoin de pilotage du Conseil de gestion sur le fonctionnement du Parc, de l'Agence sur le fonctionnement des parcs naturels marins, de la Tutelle sur l'Agence et les parcs naturels marins.

Il existe aussi certaines exigences pour être reconnu comme étant un bon gestionnaire et avoir des bonnes aires marines protégées.

On voit que s'organise au plan international, notamment au travers de l'UICN, certains critères et des méthodes pour évaluer les aires protégées en général et marines en particulier.

Nous avons eu la chance d'en avoir cinq qui ont été reconnues à titre expérimental à Sidney, dont trois aires marines protégées, pour la France. C'était bien.

Nous voulons essayer de formaliser les choses en prenant le temps.

Nous prévoyons un séminaire technique au sujet des parcs naturels marins en 2016. C'est certainement à ce moment que nous essaierons de conclure.

En attendant, nous aurons un atelier sur cette question lors du Colloque des Aires marines protégées d'octobre.

Nous avons voulu mettre dans la note les éléments qui nous ont amenés à cette démarche et les premières réflexions en termes de critères qui, pour l'instant, sont assez littéraires. C'est vraiment un préliminaire. Toutes les contributions au débat sont les bienvenues.

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- Y a-t-il des observations ou des propositions d'amélioration ?

*(Non.)*

Cela a le mérite d'être clair.

## 11 – Adhésion au Cluster maritime de Polynésie

**M. LAROUSSINIE.**- Nous avons besoin de l'accord du Conseil d'administration pour que l'Agence adhère à cette association loi de 1901.

Nous sommes membres du Cluster maritime français. Il a fait des petits en outre-mer. Un Cluster s'est créé en Polynésie française.

Selon la même politique, nous proposons que l'Agence y adhère pour être dans la communauté maritime et pouvoir échanger plus facilement avec les acteurs du monde maritime.

La cotisation annuelle est de 544,70 €. C'est raisonnable et cela participe de la politique de l'Agence de s'insérer dans le monde économique maritime et d'avoir des discussions privilégiées avec ce monde économique.

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- Avez-vous besoin de plus d'éclaircissements ? Les statuts sont dans le dossier.

Avez-vous besoin de précisions complémentaires ?

**M. BANEL.**- Cette implication de l'Agence dans le tissu économique est très appréciée.

Je pense que ce qui a été fait en métropole doit être encouragé partout outre-mer, où l'Agence est présente.

**M. LAROUSSINIE.**- J'en profite pour donner un mot d'information au sujet de l'actualité en Polynésie française. Notre chef d'antenne, Mme Sophie-Dorothée Duron, va rejoindre la Direction de l'Eau et de la Biodiversité et être remplacée au mois d'octobre.

Nous sommes à un moment critique pour la création d'une grande aire marine protégée aux Marquises. Le gouvernement de Polynésie a avancé dans le processus. Un comité de pilotage politique s'est tenu en juin pour valider le cadre.

Nous avons deux réunions de concertation à organiser dans le courant du mois de juillet et, normalement, en septembre, un dernier comité de pilotage qui devrait se conclure par une annonce lors du Colloque national des Aires marines protégées. Le texte devrait être signé d'ici la fin de l'année.

Je voulais profiter de ce point au sujet de la Polynésie française pour faire état de l'avancement de ce dossier.

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- Nous allons dépasser les 20 % d'aires marines protégées. C'est une très bonne nouvelle.

Les efforts effectués par la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie en la matière apportent une forte contribution aux engagements internationaux de la France à ce sujet.

Désirez-vous poser des questions ?

*(Pas de questions ou de demandes d'informations complémentaires.)*

Nous allons voter.

*(Soumise au vote, l'adhésion du Cluster maritime de Polynésie est approuvée à l'unanimité.)*

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- Je vous remercie pour ce vote.

Nous avons quasiment épuisé l'ordre du jour. Nous arrivons aux questions diverses.

## 12 – Questions diverses

**M. LAROUSSINIE.**- C'est encore moi qui rapporte sur ce sujet.

Je dirai un petit mot au sujet de la préfiguration de l'Agence française sur la biodiversité.

Nous vous proposerons ensuite un court exposé au sujet des résultats d'un sondage que nous venons de faire faire, concernant la stratégie nationale pour les aires marines protégées. Nous avons reçu les résultats la semaine dernière. Benjamin Ponge vous expliquera cela. Nous avons tenu à vous en donner la primeur avant toute analyse complémentaire, qui est

nécessaire, et toute publication. Il nous a paru opportun que vous soyez informés des résultats bruts du sondage.

### **Point sur la préfiguration de l'Agence française pour la biodiversité**

**M. LAROUSSINIE.**- Un rapport des préfigurateurs a été remis à la ministre. Il est en ligne depuis le 25 juin. Je vous invite à le lire. Vous le trouvez sur le site Internet de l'Agence des aires marines protégées. Vous le trouvez aussi sur le site dédié à la préfiguration : [www.agence-française-biodiversité.fr](http://www.agence-française-biodiversité.fr).

La préfiguration sera renforcée : trois personnes seront mises à sa disposition, dont une pour me suppléer à Brest dans mes fonctions de directeur des Aires marines protégées. Il s'agit de Loïc Laisné, qui est actuellement l'adjoint du préfet maritime de l'Atlantique. Il prendra à partir de septembre ses fonctions à l'AAMP comme directeur-délégué pour me remplacer l'essentiel du temps.

Si vous le voulez bien, nous vous présentons un petit exposé au sujet du sondage que nous avons fait faire concernant la stratégie nationale des aires marines protégées.

**M. ROMITI.**- Le Comité national a appris par la presse la mission de préfiguration.

Nous participons toujours à tous les travaux sur le CNT relatif à l'Agence pour la biodiversité.

Après un premier survol de la presse, je m'aperçois que tout ce que je dis ici n'est jamais retenu. Certains de mes confrères se posent la question de mon poids ici pour défendre la pêche française. On pense peut-être à me remplacer. Cette intervention peut vous surprendre. J'aimerais que le Comité national n'apprenne pas par voie de presse certains rapports et certaines missions.

Je n'ai pas peur d'être remplacé. Certaines régions disent que je ne suis pas assez virulent, que je ne défends pas assez les pêcheurs et qu'il faut que je « rentre dedans ». Je pense que mon rôle n'est pas de rentrer dedans, mais de faire la part des choses. J'ai toujours été plutôt un rassembleur. Je ne parle pas des liens qu'on n'arrive pas à ouvrir.

C'est la séquence émotion, peut-être due à la chaleur.

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- L'Agence des aires marines protégées n'est pas destinataire principale de la mission de préfiguration.

Je rejoins la position de Gérard. Il est important que nous puissions disposer d'informations afin de pouvoir la véhiculer auprès de nos mandants.

Nous avons chacun un mandat à ce niveau. Je l'ai reçu par l'Antenne de Guadeloupe, ce qui est une bonne chose.

Cela ne coûte rien, car c'est direct avec Olivier Laroussinie. Un mail, ce n'est pas cher. C'est gratuit.

Nous pouvons organiser des réunions d'information sur un plan local et, éventuellement, si nous avons besoin d'un appui, nous avons la chance d'avoir le directeur de l'Agence comme préfigurateur.

Il existe encore des résistances fortes vis-à-vis de l'Agence française pour la biodiversité. Il ne faut pas croire que c'est un acquis dans les territoires et dans certains secteurs professionnels. Nous aurons besoin de tous les administrateurs pour assurer une transparence concernant ce que les personnes demandent au sujet de la création de cette Agence.

Il est clair que M. Olivier Laroussinie n'a pas un rôle politique, mais il nous faut pouvoir convaincre les autres de l'intérêt de l'Agence française pour la biodiversité.

**M. GODEFROY.**- Je sais que nous pouvons compter sur nos préfigurateurs pour défendre l'aspect maritime des choses.

Pour avoir assisté à une réunion interrégionale ou régionale de l'ONEMA, en tant que président de parc marin, je réitère ce que j'ai dit lors d'un Conseil d'administration : le peu de salinité des futurs arrivants dans l'Agence de la biodiversité m'inquiète énormément. Quand on mélange une eau douce et une eau salée, cela finit par faire une eau pas très salée. Cela m'inquiète.

Je tiens à le redire, car je n'ai pas ressenti la sensibilité marine auprès d'une partie des futurs acteurs de l'Agence pour la biodiversité. Je sais que tous nos préfigurateurs se démènent tous pour faire valoir cet aspect marin des choses.

C'est un sentiment que je voulais rappeler aujourd'hui. Je ne suis pas le seul. En tant qu'élu du littoral, je reste inquiet au sujet de l'aspect maritime dans cette Agence de la biodiversité pour la défense des activités maritimes, le monde de la pêche et l'ensemble des acteurs maritimes.

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- Il y a tout de même eu une évolution : la préfiguration des premières missions de l'Agence donnait beaucoup plus à l'ONEMA.

Nous sommes intervenus auprès des parlementaires et de la Commission développement durable à l'Assemblée nationale. Il y a eu des auditions. Nous avons fait remarquer que le milieu marin devait avoir une position intéressante et qu'il ne devait pas y avoir un rapport hégémonique parce que l'ONEMA dispose de plus de budgets et de plus d'effectifs. Nous n'étions pas dans une logique d'effectifs, mais de missions à confier à une Agence sur la biodiversité, qu'elle soit terrestre ou marine.

Il y a eu des évolutions, mais ce n'est peut-être pas suffisant.

Nous avons demandé que l'outre-mer soit mieux représenté dans cette agence future. Cela a marché moyennement. Il reste du chemin à faire : nous avons demandé 100 et nous avons obtenu 40. Nous espérons obtenir 60.

Le combat continue. Le sénateur Bignon a dit que c'était encore en examen. Nous pouvons faire un travail de lobbying auprès de nos parlementaires, que ce soit les sénateurs ou les députés, dans nos circonscriptions.

Nous pouvons continuer à faire des propositions aux préfigurateurs qui les feront remonter à la Tutelle. Il ne faut pas abandonner maintenant et continuer ce que nous avons commencé dès le début, en disant qu'il y a des exigences en termes de biodiversité, qui ne sauraient exclure le milieu marin. Nous devons le dire dans les colloques et faire remonter ces propositions aux préfigurateurs et aux parlementaires qui ont la possibilité de changer la loi.

**M. ROMITI.**- Le Comité national va se pencher sur ce sujet. Je parle de la commission spécialisée et pas de l'enveloppe globale.

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- Il faut penser aux personnels. J'ai vu la grève de la dernière fois. Des hommes et des femmes qui vont travailler dans cette agence se retrouvent dans l'incertitude. M. Laroussinie pourra mieux les rassurer que d'autres, puisqu'il est directement concerné.

Il faut aussi que nous pensions à jouer collectif sur ce dossier.

Nous sommes une institution qui fonctionne bien. Nous sommes un excellent exemple de gouvernance partagée. Il faut retrouver cet esprit au sein de l'Agence française de la biodiversité, que nous y allions en toute confiance et que nous ne soyons pas des étrangers vis-à-vis de cette Agence alors que nous avons déjà beaucoup fait pour la biodiversité nationale, pour la préservation et la valorisation de cette biodiversité.

**M. BANEL.**- Je dois dire que nous partageons vos préoccupations et les objectifs que vous affichez.

Il ne serait pas inutile, pour le prochain Conseil d'administration, d'avoir un échange plus abouti sur l'état de l'art, soit avec la préfiguration, soit avec la Tutelle. Nous avons déjà eu un échange il y a quelques mois. Le dossier a pas mal évolué : le rapport de préfiguration et le colloque auquel certains d'entre nous ont participé à Strasbourg. Je crois que cela vaudrait la peine d'y consacrer plus que cinq minutes en fin de réunion. Ce serait apprécié.

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- Je vais en faire état au président Giacobbi. Je vous remercie pour cette proposition.

### ***Présentation de l'enquête de sondage BVA***

**M. PONGE.**- Je vais vous présenter cette enquête qui s'est terminée la semaine dernière et dont nous avons eu les résultats vendredi dernier. Nous en avons fait un extrait avec ma collègue, Mme Diane Vaschalde, qui est aussi en charge de cette affaire à l'Agence.

Nous avons préparé une petite note qui retrace ce que je vais raconter. Comme cela a été indiqué, l'institut BVA a administré ce sondage. Vous avez sans doute été interrogés par son intermédiaire.

Nous l'avons appelé « Enquête sur la stratégie nationale », car ce qui motive cette étude est le colloque national dont les thèmes principaux reprennent les thèmes de la stratégie nationale.

À l'Agence, nous réalisons un bilan d'activité et nous regardons où nous en sommes dans la mise en œuvre du réseau AMP selon cette stratégie et dans la mise en œuvre de la stratégie nationale.

Il nous a semblé intéressant d'avoir un regard complémentaire : qu'en pense le grand public ? Il s'agit d'un public un peu averti, car la stratégie nationale des aires marines protégées n'est pas forcément un sujet évident.

Nous avons intégré différents publics.

Il existait aussi un besoin interne au sujet de la notoriété des parcs naturels marins. Nous avons ajouté quelques questions sur ce thème.

Un autre besoin parallèle concernait la notoriété de l'Agence des aires marines protégées, en particulier dans la perspective de l'Agence française pour la biodiversité.

Nous avons interrogé différents publics, dont le grand public, avec un échantillon représentatif de la population française.

L'échantillon « parc naturel marin » est composé des communes riveraines des parcs naturels marins.

Le public averti recouvre les interlocuteurs de l'Agence, c'est-à-dire vous, entre autres, des gestionnaires d'aire marine protégée, des professionnels de la mer, des services de l'État, des associations de protection de la nature, par exemple.

Notre objectif était plutôt de faire une enquête de perception : ce qu'on perçoit du réseau d'aires marines protégées plutôt que ce qu'on souhaite. La nuance n'est pas évidente. Nous avons essayé de formuler les questions de cette manière.

20 questions de base étaient communes à ces trois groupes. Je vous donne quelques exemples. Elles avaient la même formulation. Le public averti a jonglé entre des formulations très basiques et d'autres très techniques. Nous avons été obligés de faire ainsi.

L'échantillon propre aux parcs naturels marins comportait au minimum 300 personnes sondées par parc, qui représentaient la population des communes voisines et un petit échantillon en fonction des grandes villes voisines. Ils répondaient à ces mêmes questions et à cinq questions d'identification et d'appropriation du parc. Il était demandé, par exemple : « *Pouvez-vous citer une action du parc ?* ».

Le public averti, vous entre autres, était composé, sur la base de nos contacts à l'Agence, de plus de 3 000 personnes qui ont reçu ce sondage. Nous avons eu plus de 600 réponses.

Nous avons interrogé le personnel de l'Agence, mais nous ne l'avons pas intégré dans les résultats finaux.

Pour le public averti, il y avait beaucoup de questions : les 20 questions de base, 25 questions supplémentaires un peu plus techniques et des questions de notoriété de l'Agence des aires marines protégées.

L'enquête a été réalisée en juin.

Pour le grand public riverain des parcs naturels marins, cela s'est passé par téléphone et, pour le public averti, c'était en ligne.

Je citerai un petit exemple de question. Nous avons commencé par introduire le sujet par des questions génériques au sujet de la mer avant d'aborder le sujet des aires marines protégées. Que vous évoque la mer en priorité ?

Pour les différents publics, c'est un espace naturel qui revient en premier. C'est encore plus fort pour le public averti. Pour les autres, c'est un espace de liberté, attirant par sa beauté et essentiel pour la vie humaine.

Nous avons ensuite abordé peu à peu le sujet des aires marines protégées. Nous avons introduit la question avec des scénarios. Quelle idée vous faites-vous du niveau de protection assuré par une aire marine protégée ? Il y avait trois scénarios :

- un niveau développement durable où la plupart des activités sont autorisées, s'il n'y a pas d'impact majeur sur le milieu marin ;
- un deuxième niveau qui serait une protection relativement forte, où seules les activités légères sont autorisées ;
- et un troisième niveau de protection quasiment intégrale, où quasiment toutes les activités sont interdites.

Le public averti a la notion de zone de développement durable.

Pour le grand public, c'est aussi le cas, mais les protections plus fortes sont assez présentes.

Je vous présente un exemple de question plus technique et propre au public averti. Elle porte sur la superposition des catégories d'aires marines protégées. « *Dans le cas du millefeuille, selon vous, la gestion doit-elle être plutôt coordonnée, centralisée ou séparée ?* » L'opinion penche plutôt vers une gestion coordonnée et, dans certains cas, centralisée. Elle ne penche à peu près jamais pour une gestion séparée.

Une question était propre au public averti, pour tester l'horizon temporel des objectifs de gestion : court terme de 1 à 3 ans, moyen terme de 4 à 10 ans ou long terme, plus de 10 ans. Une grande partie des réponses voit une gestion à court terme, à 3 ans, une autre moitié les voit de 4 à 10 ans et assez peu au-delà de 10 ans.

Une question a aussi été posée uniquement au public averti : « *Qu'est-ce que l'activité d'un gestionnaire d'aire marine protégée ?* » Ce qui ressort en premier est le fait de mener une



concertation sur son territoire et, en deuxième, le fait de veiller au respect de la réglementation, au contrôle. La sensibilisation vient ensuite. Le suivi scientifique arrive assez loin.

Je cite un exemple de question posée aux trois échantillons : « *à qui bénéficient les aires marines protégées ?* ». Les réponses sont assez semblables dans les différentes catégories : les principaux bénéficiaires sont la faune et la flore. Le fait que ce soit un bénéfice global est aussi repris par pas mal de monde.

Les personnes qui sont voisines d'un parc naturel marin ont été nombreuses à ne pas se prononcer. Ce n'est peut-être pas une question qui « parle » beaucoup.

Concernant les bénéfices locaux, les populations locales sont les plus citées par ceux qui ne sont pas locaux, par rapport à ceux qui habitent près de parcs naturels marins.

Dans ces questions, nous avons essayé de faire ressortir les principes de notre stratégie :

« *Les aires marines protégées font-elles progresser le niveau de connaissances scientifiques sur la mer ?* » La réponse a été positive à plus de 80 %.

La perception concernant le niveau de connaissance de la mer est différente. Pour 60 % du public averti, le niveau de connaissance est plutôt mauvais alors que pour 60 % du grand public, le niveau est plutôt bon.

Une question porte sur les éléments des éléments du patrimoine naturel ciblé. Nous voulions tester une idée reçue selon laquelle les AMP peuvent cibler la ressource halieutique. Le public averti considère que les AMP ciblent les écosystèmes dans leur intégralité. Ce sont les premiers choix qui ressortent. Les habitats et les espèces sont à peu près au même niveau et la ressource halieutique, plus rarement.

Une question rejoint des thèmes de la stratégie. Elle porte sur la proportion du réseau d'AMP qu'on peut considérer comme zone de protection renforcée.

Nous avons proposé une définition : « *Tout ou partie d'une aire marine protégée où les pressions directes les plus fortes sont au moyen d'une réglementation propre à l'AMP et d'une surveillance adéquate* ». C'est relativement flou. De nombreuses personnes ne se prononcent pas sur cette question. Ce sont des scores assez significatifs à chaque fois. Le score le plus fort est 10 %. Le 1 % revient pas mal. La réponse à cette question pour la métropole serait plutôt près de 1 %. C'est une perception assez diversifiée.

Une question portait sur la contribution des AMP au développement économique : « *Selon vous, des aires marines protégées peuvent-elles favoriser activement le développement économique ?* » La réponse qui ressort est positive, mais sous conditions, pour certaines activités, et plus rarement pour toutes les activités.

Une question porte sur les contributions des AMP à la gestion de la ressource halieutique qui est l'un des thèmes de la stratégie. Elle s'enquiert des aspects auxquels les AMP peuvent contribuer le plus. Ce qui ressort en premier est la protection des zones fonctionnelles, devant la mise en place de mesures techniques et la limitation de capture au sein de l'AMP.

Une question portait sur la prise en compte des activités terrestres. L'impression est qu'il est assez rare que les activités terrestres prennent en compte les AMP quand les décisions peuvent avoir un impact sur les milieux marins.

En revanche, 94 % du grand public et 90 % du public averti pensent qu'il est important que ce que se passe à terre considère les aires marines protégées.

Une question concernait les critères les plus importants pour la réussite des aires marines protégées. L'atteinte des objectifs écologiques n'arrive qu'en deuxième position. Il s'agit tout d'abord de s'assurer de l'acceptation et de la reconnaissance par les parties prenantes locales : plus de 30 %. C'est le premier choix du public averti.

« *Sommes-nous en mesure d'évaluer l'atteinte des objectifs ?* » C'est l'un des thèmes de la stratégie. Nous avons dissocié la question selon quatre catégories d'aires marines protégées. Globalement, cette question divise pas mal. Il n'y a pas trop de consensus. De nombreuses personnes ne se prononcent pas. Les avis favorables sont un peu plus nombreux pour les réserves naturelles et les parcs nationaux. C'est assez mitigé. Pour les sites Natura 2000, c'est plutôt négatif. On ne serait pas en mesure d'évaluer l'atteinte des objectifs.

« *Selon, vous quel est le financement annuel alloué à l'ensemble des aires marines protégées françaises ?* » L'impression est que c'est plutôt une question difficile. 40 % des personnes ne se prononcent pas. Ceux qui se prononcent sont sans doute dans le vrai : entre 21 M€ et 50 M€.

« *Selon vous, quels doivent être les principaux financeurs du développement du réseau d'AMP ?* » Ce qui ressort en grande majorité, c'est l'État et, en deuxième position, de manière assez importante, les activités qui affectent le milieu marin ; et ensuite les collectivités.

Je vous illustre une question propre à l'échantillon « parc naturel marin ». Nous avons demandé au public riverain des parcs naturels marins et au grand public s'il pouvait citer spontanément une ou deux AMP. Pour chaque parc marin, c'est le public voisin du parc. L'Iroise est citée spontanément dans un tiers des cas. C'est peut-être dû à son âge. Ce qui est assez drôle, c'est le bassin d'Arcachon qui est cité dans 20 % des cas alors qu'il n'y a pas encore d'équipe. Les autres parcs sont plus confidentiels.

Notre collègue de la communication a tenu à intégrer le parc d'Arcachon dans ce questionnaire, car il a fait l'objet de nombreuses retombées médiatiques.

La colonne de droite est la réponse à la question « *Connaissez-vous ce parc ?* ». C'est beaucoup plus important, mais on ne sait pas si c'est vraiment fidèle à la réalité. Arcachon ressort devant l'Iroise. Agoa doit encore se faire connaître.

Les dernières questions portent sur la notoriété de l'Agence des aires marines protégées auprès du public averti.

Nous l'avons questionné au sujet des missions de l'Agence des aires marines protégées. *A priori*, l'acquisition de connaissances, la création et la gestion d'aires marines protégées, l'association des activités économiques, l'expertise sur le milieu marin, la sensibilisation et l'éducation à l'environnement sont des choses vues comme les missions de l'Agence.

La surveillance et le contrôle le sont dans une moindre mesure, comme le patrimoine culturel.

Une question porte sur les principales contributions de l'Agence des aires marines protégées depuis sa création. La concertation pour la gestion des AMP ressort pas mal, ainsi que l'expertise pour la protection du milieu marin et la mise en réseau des gestionnaires.

La cohérence des politiques publiques est moins évidente.

Ce qui laisse le plus de doute est l'amélioration de l'état du milieu marin. Cela fait moins consensus.

« *7 ans après sa création, comment qualifieriez-vous l'Agence des aires marines protégées ?* » Pour la protection du milieu marin, c'est un acteur indispensable, important, et aussi pour les enjeux maritimes de la France, mais dans une moindre mesure.

Je vous ai mis en encadré ce qu'a répondu le personnel de l'Agence, dont moi. Le personnel de l'Agence pense que c'est un acteur indispensable et important à 99 % et qu'elle est assez importante aussi pour les enjeux maritimes de la France.

La dernière question portait sur l'Agence française sur la biodiversité. « *La création de l'Agence française pour la biodiversité va-t-elle améliorer la protection du milieu marin ?* C'est très divisé : il y a à peu près autant de réponses positives et négatives ou de personnes qui ne se prononcent pas. Les réponses favorables sont légèrement supérieures. 10 % des personnes disent ne pas avoir entendu parler de l'Agence française pour la biodiversité. Parmi les raisons qui font penser qu'elle va améliorer la prise en compte du milieu marin, ce qui ressort le plus est d'améliorer la prise en compte du milieu marin dans la protection de l'environnement et une meilleure coopération internationale. L'augmentation des moyens humains et financiers est moins plébiscitée.

Concernant le nom, rien ne se dégage franchement. Cela représente un simple changement institutionnel, cela risque de diluer la visibilité du milieu marin parmi les autres thématiques ou cela risque de créer une déconnexion du terrain. Ces aspects ressortent assez souvent. Plusieurs réponses étaient possibles.

Les personnes qui faisaient partie de cet échantillon de public averti étaient les chercheurs, scientifiques et experts, les représentant des professionnels de la mer, les usagers de loisirs, des gestionnaires d'AMP, des instances de gouvernance des AMP, des salariés, des associations de protection de la nature, une grande partie d'agents de l'État, du Gouvernement pour l'outre-mer et des collectivités. Des élus ont aussi répondu à ce sondage.

Il s'agit d'un premier extrait à chaud.

Nous présenterons ces résultats de manière plus détaillée lors du colloque et nous diffuserons des éléments plus détaillés entre-temps sur le site Internet.

Je vous remercie.

Avez-vous des questions ?

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- Nous n'avons pas vu les résultats concernant l'opinion du personnel au sujet de l'Agence française sur la biodiversité.

**M. LECA.**- La prochaine fois !

**M. PONGE.**- Je crois que c'était assez varié.

**M. LOUISY, PRÉSIDENT.**- Désirez-vous poser des questions ? Avez-vous besoin d'informations supplémentaires ? (*Non.*)

Je vous remercie pour cette présentation. Je pense que nous avons fait le tour de l'ordre du jour.

S'il n'y a pas d'autre observation ou interrogation, nous allons lever la séance et vous remercier pour votre participation et les échanges fructueux que nous avons vécus cet après-midi. Je remercie le président de nous permettre de tenir ce Conseil dans les murs de l'Assemblée nationale.

Je vous souhaite de bonnes vacances et je vous dis à la rentrée.

**(La séance est levée à 17 h 17.)**